

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2431

29 décembre 2006

SOMMAIRE

AC Technologies S.A., Leithum	116654	Kandahar (Luxembourg) No 2 Limited, S.à r.l., Luxembourg	116659
Acta S.A., Luxembourg	116647	Khronos (European Loan Conduit N° 17) S.A., Luxembourg	116665
Al Badr B. Holding S.A., Luxembourg	116653	Longchamp Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg ..	116686
Alfa Kraft, S.à r.l., Luxembourg	116652	Lufinimmo S.A., Luxembourg	116655
Barakah, S.à r.l., Dudelange	116660	Maitland Luxembourg S.A., Luxembourg	116643
Barakah, S.à r.l., Dudelange	116661	Mars Capital, S.à r.l., Luxembourg	116662
Centre Immobilier, S.à r.l., Luxembourg	116659	Mars Finance, S.à r.l., Luxembourg	116660
Clairmont Global Partners, S.à r.l., Luxembourg ..	116671	Mebaco, S.à r.l., Mamer	116643
Comeci Holding S.A., Luxembourg	116659	Menarini International Operations Luxembourg S.A., Luxembourg	116657
Crédit Agricole Luxembourg Conseil S.A.	116651	Menuiserie Hilger, S.à r.l., Manternach	116655
Dahschur S.A., Luxembourg	116687	Mitteleuropäische Investitionsgesellschaft S.A., en abrégé MIG S.A., Luxembourg	116665
EDEL Capital S.A., Luxembourg	116659	Newcoop, S.à r.l., Luxembourg	116655
Enel Green Power International S.A., Luxembourg ..	116686	O.B.B. France S.A., Luxembourg	116653
Euro Colon S.A., Luxembourg	116645	O.B.B. Portsmouth S.A., Luxembourg	116650
Euro Dot S.A., Luxembourg	116646	Option S.A., Luxembourg	116667
Euro Integrating Systems, S.à r.l., Luxembourg ..	116652	Option S.A., Luxembourg	116667
Exclusive Real Estate S.A., Luxembourg	116648	Pantarei International S.A., Luxembourg	116662
Fenicia Management S.A., Luxembourg	116656	Purple Factory, S.à r.l., Luxembourg	116665
Fenicia Management S.A., Luxembourg	116656	Purple Factory, S.à r.l., Luxembourg	116665
Fenicia S.A., Luxembourg	116669	PWN Publishing Group S.A., Luxembourg	116642
Fenicia S.A., Luxembourg	116671	(Le) Requin S.A., Luxembourg	116646
Fondation Jean Think. Fonds de Secours, Remersch.	116648	Retail Development S.A., Luxembourg	116677
Fondation pour la Promotion de l'Épargne Sociale, Luxembourg	116642	Rubia Investments S.A., Strassen	116687
Fondation pour la Promotion de l'Épargne Sociale, Luxembourg	116642	Schnell-Fein Building Service, S.à r.l., Howald ...	116643
Fondation pour la Promotion de l'Épargne Sociale, Luxembourg	116646	Seniorenclub Gemeng Fréiseng, A.s.b.l., Hellingen	116668
HPT Service S.A., Luxembourg	116653	Sevres I, S.à r.l., Luxembourg	116676
Immo Orléans S.A., Luxembourg	116688	Société de Boulangerie Artisanale au Levain, S.à r.l., Remersch.	116686
Immotrade S.A., Luxembourg	116687	Solimo, Société Luxembourgeoise Immobilière S.A., Luxembourg	116687
ION Investments, S.à r.l., Luxembourg	116644	Studium Holding S.A., Luxembourg	116647
JCD Aviation, S.e.n.c., Luxembourg	116666	Tinki Holding S.A., Luxembourg	116652
Kandahar (Luxembourg) No 2 Limited, S.à r.l., Luxembourg	116658	Tinki Holding S.A., Luxembourg	116654
		Vis S.A., Luxembourg	116645

116642

PWN PUBLISHING GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 58.365.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2006, réf. LSO-BW05314, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(126982.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

FONDATION POUR LA PROMOTION DE L'EPARGNE SOCIALE, Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg G 140.

SITUATION DES COMPTES AU 31 DECEMBRE 2002 ET ATTESTATION
DU REVISEUR D'ENTREPRISES

Attestation sans réserve du réviseur d'entreprises

Conformément au mandat donné par le Conseil d'Administration, nous avons contrôlé la situation des comptes ci-jointe de la FONDATION POUR LA PROMOTION DE L'EPARGNE SOCIALE pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2002. La situation des comptes relève de la responsabilité du Conseil d'Administration. Notre responsabilité est, sur base de nos travaux de révision, d'exprimer une opinion sur cette situation des comptes.

Nous avons effectué nos travaux de révision selon les normes internationales de révision. Ces normes requièrent que nos travaux de révision soient planifiés et exécutés de façon à obtenir une assurance raisonnable que la situation des comptes ne comporte pas d'anomalies significatives. Une mission de révision consiste à examiner, sur base de sondages, les éléments probants justifiant les montants et informations contenus dans la situation des comptes. Elle consiste également à apprécier les principes et méthodes comptables suivis et les estimations significatives faites par le Conseil d'Administration pour l'arrêté de la situation des comptes, ainsi qu'à effectuer une revue de sa présentation d'ensemble. Nous estimons que nos travaux de révision forment une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, la situation des comptes ci-joints donne, en conformité avec les prescriptions légales et réglementations en vigueur au Luxembourg, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière au 31 décembre 2002 ainsi que des dépenses et recettes de l'exercice de la FONDATION POUR LA PROMOTION DE L'EPARGNE SOCIALE.

Luxembourg, le 27 mars 2006.

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A.

M. Thill

Réviseur d'entreprises

BILAN AU 31 DECEMBRE

	2002 / EUR	2001 / EUR
<i>ACTIF</i>		
D. Actif circulant	57.786.530,55	56.373.413,95
II. Créances	57.786.530,55	56.373.413,95
Total de l'actif	57.786.530,55	56.373.413,95
<i>PASSIF</i>		
A. Capitaux propres	2.478,94	2.478,94
I. Capital souscrit	2.478,94	2.478,94
C. Dettes	57.784.051,61	56.370.935,01
3. Emprunts et dettes financières diverses	57.784.051,61	56.370.935,01
- dont à durée résiduelle de plus d'un an	0,00	0,00
Total du passif	57.786.530,55	56.373.413,95
	2002 / EUR	2001 / EUR
1.- 5. Résultat brut	-28,00	-85,05
10. Produits provenant d'autres valeurs mobilières	1.413.116,60	1.378.615,43
13. Intérêts et charges assimilées	1.413.088,60	1.378.530,38
Résultat de l'exercice	0,00	0,00

Les postes non employés du schéma légal ne sont pas mentionnés.

Luxembourg, le 27 octobre 2003.

Le Conseil d'Administration

Signatures

Principes comptables

Les comptes annuels sont établis conformément à la législation luxembourgeoise et aux principes comptables généralement admis.

Résumé des règles d'évaluation

Créances:

Les créances sont portées à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

Dettes:

Les dettes à un an au plus sont portées au passif du bilan à leur valeur nominale.

Luxembourg, le 27 octobre 2003.

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2006, réf. LSO-BX00564. – Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(135430.2//62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

SCHNELL-FEIN BUILDING SERVICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5884 Howald, 294, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 16.342.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2006, réf. LSO-BW05626, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(126983.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

MEBACO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8260 Mamer, 55, rue de Dangé St. Romain.

R. C. Luxembourg B 86.010.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2006, réf. LSO-BW05830, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(126972.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

**MAITLAND LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme,
(anc. MAITLAND MANAGEMENT SERVICES S.A.).**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 13.583.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la Société en date du 13 décembre 2005

Madame Alanna Woods, administrateur-délégué, a pouvoir de représentation individuelle de la Société en relation avec ses fonctions de délégué à la gestion journalière.

Monsieur Hermanus R.W. Troskie, 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, administrateur-délégué, a pouvoir de représentation individuelle de la Société en relation avec ses fonctions de délégué à la gestion journalière.

Luxembourg, le 30 octobre 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2006, réf. LSO-BW02848. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann

(127300.5//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

116644

ION INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,-.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 70.981.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 23 octobre 2006

- L'Associé Unique accepte la démission des fonctions de Gérant, avec effet au 1^{er} septembre 2006, de Monsieur David W. Frey, demeurant 5815 Woodberry Drive à 48640 Midland, Michigan, USA, de Monsieur Stefan Koch, demeurant Am Kronberger Hang 4 à D-65824 Schwalbach/Ts (Allemagne) et de Monsieur Luciano poli, demeurant Bachtobelstrasse, 3 à CH-8810 Horgen.

- L'Associé Unique décide de nommer en remplacement des Gérants démissionnaires, avec effet au 1^{er} septembre 2006 et pour une durée indéterminée, Monsieur Jürg Fedier, demeurant Fritz-Honegger Weg, 5 à CH-8803 Rüschtikon, Monsieur Ahmet Gokcen, demeurant Rotweg, 6 à CH-8820 Waedenswill et Monsieur Vincent Lai, demeurant 1306 Foxwood Drive à 48642 Midland, Michigan, USA.

Le Conseil de Gérance se compose dès lors comme suit:

- Jürg Fedier;
- Ahmet Gokcen;
- Vincent Lai.

Luxembourg, le 23 octobre 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2006, réf. LSO-BW04583. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(127347.3//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

FONDATION POUR LA PROMOTION DE L'EPARGNE SOCIALE, Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg G 140.

**SITUATION DES COMPTES AU 31 DECEMBRE 2003 ET ATTESTATION
DU REVISEUR D'ENTREPRISES**

Attestation sans réserve du réviseur d'entreprises

Conformément au mandat donné par le Conseil d'Administration, nous avons contrôlé la situation des comptes ci-jointe de la FONDATION POUR LA PROMOTION DE L'EPARGNE SOCIALE pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2003. La situation des comptes relève de la responsabilité du Conseil d'Administration. Notre responsabilité est, sur base de nos travaux de révision, d'exprimer une opinion sur cette situation des comptes.

Nous avons effectué nos travaux de révision selon les normes internationales de révision. Ces normes requièrent que nos travaux de révision soient planifiés et exécutés de façon à obtenir une assurance raisonnable que la situation des comptes ne comporte pas d'anomalies significatives. Une mission de révision consiste à examiner, sur base de sondages, les éléments probants justifiant les montants et informations contenus dans la situation des comptes. Elle consiste également à apprécier les principes et méthodes comptables suivis et les estimations significatives faites par le Conseil d'Administration pour l'arrêté de la situation des comptes, ainsi qu'à effectuer une revue de sa présentation d'ensemble. Nous estimons que nos travaux de révision forment une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, la situation des comptes ci-joints donne, en conformité avec les prescriptions légales et réglementations en vigueur au Luxembourg, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière au 31 décembre 2003 ainsi que des dépenses et recettes de l'exercice de la FONDATION POUR LA PROMOTION DE L'EPARGNE SOCIALE.

Luxembourg, le 27 mars 2006.

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A.

M. Thill

Reviseur d'entreprises

BILAN AU 31 DECEMBRE

	2003 / EUR	2002 / EUR
<i>ACTIF</i>		
D. Actif circulant.	59.235.042,76	57.786.530,55
II. Créances.	59.235.042,76	57.786.530,55
Total de l'actif.	59.235.042,76	57.786.530,55
<i>PASSIF</i>		
A. Capitaux propres.	2.478,94	2.478,94
I. Capital souscrit.	2.478,94	2.478,94
C. Dettes.	59.232.563,82	57.784.051,61

3. Emprunts et dettes financières diverses - court terme	59.232.563,82	57.784.051,61
Total du passif	59.235.042,76	57.786.530,55
	2003 / EUR	2002 / EUR
1.- 5. Résultat brut	0,00	-28,00
10. Produits provenant d'autres valeurs mobilières	1.448.512,21	1.413.116,60
13. Intérêts et charges assimilées	1.448.512,21	1.413.088,60
Résultat de l'exercice	0,00	0,00

Les postes non employés du schéma légal ne sont pas mentionnés.

Luxembourg, le 5 avril 2004.

Le Conseil d'Administration

Signatures

ANNEXE 2003

Principes comptables

Les comptes annuels sont établis conformément à la législation luxembourgeoise et aux principes comptables généralement admis.

Résumé des règles d'évaluation

Créances:

Les créances sont portées à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

Dettes:

Les dettes à un an au plus sont portées au passif du bilan à leur valeur nominale.

Luxembourg, le 5 avril 2004.

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2006, réf. LSO-BX00554. – Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(135431.2//61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

EURO COLON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 73.390.

—

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2006, réf. LSO-BW04959, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2006.

Pour EURO COLON S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(127362.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

VIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 117.630.

—

Extrait de la réunion du Conseil d'Administration de la Société tenu au siège social le 7 novembre 2006

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Monsieur Roberto Manciocchi en date du 31 octobre 2006.

Monsieur Jean-Marc Debaty, directeur de sociétés, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, est co-opté à la fonction d'Administrateur de la Société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 7 novembre 2006.

Signatures

L'agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2006, réf. LSO-BW01727. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(127379.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

116646

EURO DOT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 73.392.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2006, réf. LSO-BW04958, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2006.

Pour EURO DOT S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(127366.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

LE REQUIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 13, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 69.068.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2006, réf. LSO-BW04956, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2006.

Pour LE REQUIN S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(127368.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

FONDATION POUR LA PROMOTION DE L'EPARGNE SOCIALE, Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg G 140.

SITUATION DES COMPTES AU 31 DECEMBRE 2004 ET ATTESTATION
DU REVISEUR D'ENTREPRISES

Attestation sans réserve du réviseur d'entreprises

Conformément au mandat donné par le Conseil d'Administration, nous avons contrôlé la situation des comptes ci-jointe de la FONDATION POUR LA PROMOTION DE L'EPARGNE SOCIALE pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2004. La situation des comptes relève de la responsabilité du Conseil d'Administration. Notre responsabilité est, sur base de nos travaux de révision, d'exprimer une opinion sur cette situation des comptes.

Nous avons effectué nos travaux de révision selon les normes internationales de révision. Ces normes requièrent que nos travaux de révision soient planifiés et exécutés de façon à obtenir une assurance raisonnable que la situation des comptes ne comporte pas d'anomalies significatives. Une mission de révision consiste à examiner, sur base de sondages, les éléments probants justifiant les montants et informations contenus dans la situation des comptes. Elle consiste également à apprécier les principes et méthodes comptables suivis et les estimations significatives faites par le Conseil d'Administration pour l'arrêté de la situation des comptes, ainsi qu'à effectuer une revue de sa présentation d'ensemble. Nous estimons que nos travaux de révision forment une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, la situation des comptes ci-joints donne, en conformité avec les prescriptions légales et réglementations en vigueur au Luxembourg, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière au 31 décembre 2004 ainsi que des dépenses et recettes de l'exercice de la FONDATION POUR LA PROMOTION DE L'EPARGNE SOCIALE.

Luxembourg, le 27 mars 2006.

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A.

M. Thill

Réviseur d'entreprises

BILAN AU 31 DECEMBRE

	2004 / EUR	2003 / EUR
<i>ACTIF</i>		
D. Actif circulant.	60.748.768,52	59.235.042,76
II. Créances.	60.748.768,52	59.235.042,76
Total de l'actif.	60.748.768,52	59.235.042,76
<i>PASSIF</i>		
A. Capitaux propres.	2.478,94	2.478,94
I. Capital souscrit.	2.478,94	2.478,94
C. Dettes.	60.746.289,58	59.232.563,82

3. Emprunts et dettes financières diverses - à un an au plus	60.746.289,58	59.232.563,82
Total du passif	60.748.768,52	59.235.042,76

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 DECEMBRE

	2004 / EUR	2003 / EUR
11. Autres intérêts et produits assimilés	1.513.725,76	1.448.512,21
13. Intérêts et charges assimilées	1.513.725,76	1.448.512,21
Résultat de l'exercice	0,00	0,00

Les postes non employés du schéma légal ne sont pas mentionnés.

Luxembourg, le 19 octobre 2005.

Le Conseil d'Administration

Signatures

ANNEXE

Principes comptables

Les comptes annuels sont établis conformément à la législation luxembourgeoise et aux principes comptables généralement admis.

Résumé des règles d'évaluation

Créances:

Les créances sont portées à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

Dettes:

Les dettes à un an au plus sont portées au passif du bilan à leur valeur nominale.

Luxembourg, le 19 octobre 2005.

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2006, réf. LSO-BX00553. – Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(135433.2//61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

ACTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 51.046.

Le bilan au 19 mai 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2006, réf. LSO-BW04955, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2006.

Pour ACTA S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(127369.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

STUDIUM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 118.078.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la Société tenu au siège social le 7 novembre 2006

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Monsieur Roberto Manciocchi en date du 31 octobre 2006.

Monsieur Jean-Marc Debaty, directeur de sociétés, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, est co-opté à la fonction d'Administrateur de la Société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 7 novembre 2006.

Signatures

L'agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2006, réf. LSO-BW01733. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(127380.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

EXCLUSIVE REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 59.430.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2006, réf. LSO-BW04954, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2006.

Pour EXCLUSIVE REAL ESTATE S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(127371.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

FONDATION JEAN THINK. FONDS DE SECOURS, Etablissement d'utilité publique.

Siège social: Remerschen.

R. C. Luxembourg G 146.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2004

Approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 8 novembre 2005

	<i>Actif</i>	31.12.2003	31.12.2004
Terrains et immeubles		752.347,58	752.347,58
Clients		-7.862,63	-10.848,43
Titres (Héritage Jean Think).....		266.777,47	569.179,97
B.I.L. portefeuille Sicav		938.567,97	1.048.769,10
CEL portefeuille Sicav		202.776,62	221.779,32
B.G.L. CC 30-009346-68		249,00	-31,24
B.I.L. CC 3-116/0167/000		29.199,80	26.366,71
B.I.L. CC 3-116/0167/379		0,00	0,00
B.I.L. Terme 3-116/0167/006		239.428,01	278.401,80
B.C.E.E. C.C.....		-	-
Perte de l'exercice		-	-
Total:		2.421.483,82	2.885.964,81
	<i>Passif</i>		
Capital		2.137.651,87	2.186.602,17
Plus-value sur titres (Héritage Jean Think)		228.750,61	531.153,10
Fournisseurs		4.192,54	1.192,31
Personnel- Rémunérations dues		0,00	0,00
Caisse Assurance Sécurité Sociale		437,22	437,22
Contrib.- Ret. d'impôt sur salaires		852,07	0,00
Impôt foncier		649,21	-99,60
Administration de l'Enregistrement.....		-	-
Bénéfice.....		48.950,30	166.679,61
Total:		2.421.483,82	2.885.964,81
			D C
Immeubles:			
Frais de Gestion Immeubles		2.566,81	
Entretien immeubles et réparations		10.746,76	
Impôt Foncier		960,49	
Frais Centre Marisca		7.972,20	
Assurances		422,99	
Annonces		85,59	
Frais locatifs		1.688,56	
Cautions		8,37	
Autres Frais (dont avocat)		1.254,77	
			25.706,54
Frais administratifs:			
Frais de bureau et informatique		694,34	
Frais de port et transport		273,14	
Frais de télécommunication		600,96	
Frais de secrétariat		3.720,00	

Frais de route et de représentation	1.712,63	
Dons	200,00	7.201,07
Frais Financiers	616,53	616,53
Produits capitaux		
Intérêts actifs	4.019,09	
Produits titres	3.701,84	7.720,93
Produits divers:		
Produits divers	366,89	366,89
Plus-value sur Sicav:		
Plus-value sur Sicav	127.733,83	127.733,83
Loyers:		
Garages, caravanes, Differdange	30.374,88	
Station Essence, route de Soleuvre Differdange	8.275,59	
Centre Marisca, Mersch	22.788,00	
Loyer hanger et terrain	2.943,63	64.382,10
		33.524,14
Bénéfice de l'exercice		200.203,75
		166.679,61

IMMEUBLES AU 31 DECEMBRE 2004

Centre Marisca, Mersch	187.802,35
Station essence et terrain Differdange, route de Soleuvre	49.578,70
Garages, Differdange, route de Soleuvre	197.102,62
Terrain, Grosbous	12.394,68
Immeuble Esch, Boulevard Kennedy	171.201,79
Terrain, Reckange/Mess	28.507,76
Appartement Esch, rue de la Fontaine	105.759,68
Total:	752.347,58

TITRES HERITAGE THINK AU 31 DECEMBRE 2004

	BGL	DEXIA-BIL	Titres nominatifs	Total
136 Ciments Luxembourgeois	-	50.570,24	-	50.570,24
58 Electr. Our Priv. B.	-	9.425,00	-	9.425,00
435 Elect. Our 1/5 Priv. B.	-	14.355,00	-	14.355,00
50 x 700 Union Minère 1/10e, 50 P FB PS val. nominative.	-	-	867,63	867,63
500 Ciments Luxembourgeois	488.125,00	-	-	488.125,00
30 x 1250 parts de réserve Société Générale de Belgique val. no- minative.	-	-	929,60	929,60
250 Suez Lyonnaise des Eaux	4.905,00	-	-	4.905,00
50 Cer Suez Lyonnaise des Eaux Cert Val Gar.	-	-	-	0,00
250 Strip Suez Lyonnaise des Eaux VVPR	2,50	-	-	2,50
Total:	493.032,50	74.350,24	1.797,23	569.179,97

EUR

Valeur de héritage initiale	38.026,87
Valeur actuelle au 31 décembre 2004	569.179,97
Réserve au 31 décembre 2004	531.153,10

BUDGET 2005

	Dépenses	Recettes
Immeubles:		
Gérance et entretiens Immeubles	4.000,00	
Réparations de l'Immobilier	12.000,00	
Impôt Foncier	1.500,00	
Frais Centre Marisca	8.500,00	
Assurances	1.000,00	
	27.000,00	

116650

Frais administratifs:			
Frais de bureau	2.200,00		
Téléphone et ports	800,00		
Frais de secrétariat	3.800,00		
Frais de route et de représentation	2.000,00		
Installation Bureau	1.500,00		
Divers	1.800,00		
		12.100,00	
Frais financiers:			
Intérêts passifs et frais financiers	600,00		
			600,00
Produits de capitaux:			
Intérêts actifs	4.200,00		
Produits titres	5.800,00		
			10.000,00
Loyers:			
Garages, route de Soleuvre, Differdange	32.000,00		
Station essence, route de Soleuvre Differdange	8.400,00		
Centre Marisca, Mersch	23.000,00		
Hangar route de Soleuvre	2.600,00		
			66.000,00
Total des dépenses - produits avant dons	39.700,00		76.000,00
Excédent des recettes avant dons	36.300,00		
Dons:	30.000,00		
Excédent des recettes après dons	6.300,00		
		76.000,00	76.000,00

Rodange, le 7 octobre 2005.

Rapport du réviseur de caisse pour l'exercice 2004

Conformément à la mission qui m'a été confiée, j'ai vérifié aujourd'hui les livres, les comptes et le bilan de notre Fondation.

J'ai constaté que les livres sont tenus d'une façon professionnelle, comme pour les exercices précédents. Le contrôle a été effectué par sondages et n'a révélé aucune irrégularité.

Les avoirs en compte figurant au bilan correspondent exactement à ceux indiqués sur les extraits de compte bancaires.

Par conséquent, je propose à l'assemblée d'approuver le bilan et les comptes qui lui sont présentés, et aussi d'accorder décharge au Président et au Secrétaire-Comptable.

P. Azzeri
Le Réviseur

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2006, réf. LSO-BX04116. – Reçu 99 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(136660.2//147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

O.B.B. PORTSMOUTH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R. C. Luxembourg B 110.613.

RECTIFICATIF

Modification de l'extrait de l'assemblée générale tenue à Luxembourg du 27 juin 2006

- Au point 4 il fallait lire, l'Assemblée accepte la démission de BLISWORTH MANAGEMENT S.A. de sa fonction d'Administrateur-Délégué.

Pour extrait conforme
Signature
L'Agent Domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2006, réf. LSO-BW05003. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(127408.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL, Société Anonyme.
R. C. Luxembourg B 81.933.

Recueil des signatures autorisées, 1^{er} novembre 2006 / List of Authorised Signatures, 1 November 2006

Régime de Signatures - Signatures Conditions

Règles de signature engageant la Société

- 2 administrateurs peuvent conjointement engager la Société sans limitation de montant.
- 1 administrateur et 1 signature A conjointes peuvent engager la Société jusqu'à un montant de EUR 5.000.000,-.
- 2 signatures A conjointes peuvent engager la Société jusqu'à un montant de EUR 1.000.000,-.
- 1 signature A et 1 signature B conjointes peuvent engager la Société jusqu'à un montant de EUR 400.000,-.
- 2 signatures B conjointes peuvent engager la Société jusqu'à un montant de EUR 125.000,-.
- 1 signature B et 1 signature C conjointes peuvent engager la Société jusqu'à un montant de EUR 25.000,-.
- 2 signatures C conjointes peuvent engager la Société jusqu'à un montant de EUR 5.000,-.

Authorised signatures committing the Company

- 2 members of the Board of Directors may jointly commit the Company without any limit.
- 1 member of the Board of Directors and 1 signature A jointly commit the Company up to an amount of EUR 5,000,000.-.
- 2 signatures A jointly commit the Company up to an amount of EUR 1,000,000.-.
- 1 signature A and 1 signature B jointly commit the Company up to an amount of EUR 400,000.-.
- 2 signatures B jointly commit the Company up to an amount of EUR 125,000.-.
- 1 signature B and 1 signature C jointly commit the Company up to an amount of EUR 25,000.-.
- 2 signatures C jointly commit the Company up to an amount of EUR 5,000.-.

Pouvoirs spécifiques DRH

Le Conseil d'administration a conféré une délégation de pouvoir spécifique donnant mandat à certains employés de CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG en matière de ressources humaines (embauche, licenciement, conditions d'emploi, rémunérations,...),

agissant un par un ensemble avec un Administrateur-délégué de CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL.

Special power for Human Resources matter

The Board of Directors granted a specific power of attorney to several employees of CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG for Human Resources matter (recruitment, employment conditions, remuneration,...), any one of them acting jointly with a Managing Director of CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL.

Signatures Conseil d'administration / Board of Directors.

Jean-François Abadie, Administrateur,
Jean Arrou-Vignod, Administrateur-délégué,
Pierre-Paul Cochet, Administrateur,
Bruno Darcet, Administrateur,
Pierre-Henri Delacourt, Administrateur,
Charles Hamer, Président du Conseil d'administration,
Jacques Mahaux, Administrateur-délégué,
Philippe Mihail, Administrateur,
Dominique Moinil, Administrateur-délégué.

Signatures A

Catherine Credou, ép. Normand,
Hugues Dumont,
Daniel Feller,
Hervé Podevyn,
Jean-Marie Poos,
Jose Ramon Puente,
Norbert Schmitz,
Filip Van Aerde.

Signatures B

Rachel Backes,
Geneviève Baue,
Fabrice Bonischo,
Sophie Champenois, ép. Kisiel,
Michel Di Benetto,
Corina Faber,
Melina Howard,
Nadine Lamballais,
Marie-Line Malcourant,
Thierry Schmit,
Francine Weis.

Signatures C

Armelle Beato,
Xavier Ceulemans,
Lionel Faye,
Carine Habay,
Katia Hubert,
Franca Mauro,
Anne-Françoise Nihoul,
Carine Pajot,
Gilles Perrang,
Isabelle Simon,
Maryline Waltener.

Signatures DRH

Susanne Habran,
Regis Kaas,
Paolo Mignani.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2006, réf. LSO-BW06779. – Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(136601.2//82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

EURO INTEGRATING SYSTEMS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 89.538.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2006, réf. LSO-BW04924, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2006.

Pour EURO INTEGRATING SYSTEMS, S.à r.l.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(127404.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

ALFA KRAFT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 98.383.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2006, réf. LSO-BW04912, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2006.

Pour ALFA KRAFT, S.à r.l.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(127406.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

TINKI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste Croix.

R. C. Luxembourg B 110.530.

Le bilan de dissolution au 28 juillet 2006, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2006, réf. LSO-BW04909, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2006.

Pour TINKI HOLDING S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(127411.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

116653

HPT SERVICE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 82.692.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire tenue le 9 novembre 2006 à 11 heures

L'Assemblée constate que le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes a expiré le 5 septembre 2006. L'Assemblée décide de ratifier et de confirmer toutes les décisions prises par les Administrateurs et d'approuver tous les actes et autres documents signés pour le compte de la Société depuis cette date à aujourd'hui.

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2012.

Sont renommés Administrateurs:

- M. Alexis Kamarowsky, Directeur de société, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

- M. Federigo Cannizzaro di Belmontino, Directeur de société, avec adresse professionnelle au 07, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

- M. Jean-Marc Debaty, Directeur de société, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Est renommée Commissaire aux comptes:

- LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. (INTERCONSULT) inscrite au R.C.S. sous le numéro B 40312 avec siège social au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg.

Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Pour extrait conforme

L'agent domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2006, réf. LSO-BW05008. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(127378.3//28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

AL BADR B. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.
R. C. Luxembourg B 40.505.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société

qui s'est tenue en date du 9 novembre 2006 à Luxembourg

GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A. ayant présenté sa démission en qualité de commissaire aux comptes de la société, il est décidé de pourvoir à son remplacement par la nomination de la société ALEXANDER J. DAVIES, S.à r.l., demeurant au 24, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg. Le mandat du commissaire aux comptes nouvellement nommé arrivera à échéance en 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2006, réf. LSO-BW04637. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(127446.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

O.B.B. FRANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 110.612.

RECTIFICATIF

Modification de l'extrait de l'assemblée générale tenue à Luxembourg du 27 juin 2006

- Au point 4 il fallait lire, l'Assemblée accepte la démission de BLISWORTH MANAGEMENT S.A. de sa fonction d'Administrateur-Délégué.

Pour extrait conforme

Signature

L'Agent Domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2006, réf. LSO-BW05005. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(127409.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

116654

TINKI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste Croix.
R. C. Luxembourg B 110.530.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2006, réf. LSO-BW04907, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2006.

Pour TINKI HOLDING S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(127412.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

AC TECHNOLOGIES S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-9970 Leithum, Hausnummer 2.
H. R. Luxemburg B 107.060.

Im Jahre zweitausendsechs, am achten September.

Vor dem verhandelnden Notar Anja Holtz, im Amtssitz in Wiltz.

Ist erschienen:

Herr Joachim Peter Günster, Kaufmann, wohnhaft in D-85598 Baldham, 30A, Eichhörchenweg, in seiner Eigenschaft als Spezialbevollmächtigter des Verwaltungsrates der Aktiengesellschaft AC TECHNOLOGIES S.A., mit Sitz in L-9970 Leithum, Hausnummer 2, eingetragen im Gesellschafts- und Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 107.060,

handelnd aufgrund eines Verwaltungsratsbeschlusses vom 10. April 2006.

Dieser Verwaltungsratsbeschluss wird der vorliegenden Urkunde nach Abzeichnung ne varietur durch die erschienene Partei und den amtierenden Notar als Anlage beigefügt, um zusammen mit der Urkunde einregistriert zu werden. Der Verwaltungsratsbeschluss wurde als elektronisches Dokument im Original erstellt und kann daher lediglich als Ausdruck in der Anlage beigefügt werden.

Herr Joachim Günster ersucht den Notar folgendes zu beurkunden:

1. Die Gesellschaft AC TECHNOLOGIES S.A. ist aufgrund einer Urkunde aufgenommen durch den verhandelnden Notar am 4. März 2005 gegründet worden. Diese Urkunde wurde im «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations», vom 28. Juli 2005 Nummer 754 veröffentlicht. Die Satzung wurde mehrfach geändert und zuletzt gemäss Urkunde aufgenommen durch den verhandelnden Notar, am 15. Und 23. Februar 2006, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 1233 und 1236 vom 27. Juni 2006.

2. Laut Satzung beläuft sich das Gesellschaftskapital auf einundfünfzigtausend und fünfhundert Euro (51.500,- EUR) eingeteilt in einundvierzigtausend und zweihundert Aktien (41.200) mit einem Nennwert von je einem Euro fünfundzwanzig Cent (1,25 EUR).

3. Gemäss Artikel 5 kann das Gesellschaftsvermögen auf fünftausend Euro (5.000,- EUR) erhöht werden durch Schaffung und Ausgabe von viertausend (4.000) neuer Aktien mit einem Nennwert von je einem Euro fünfundzwanzig Cent (1,25 EUR) pro Aktie. Die Aktien können mit einem Aufgeld von bis zu insgesamt zwei Millionen Euro (2.000.000,- EUR) ausgegeben werden. Der Verwaltungsrat ist ermächtigt im Rahmen des genehmigten Kapitals das tatsächliche Gesellschaftskapital zu den von ihm festgehaltenen Bedingungen zu erhöhen.

4. In der vorerwähnten Verwaltungsratssitzung vom 10. April 2006 der Verwaltungsrat beschlossen, das Stammkapital um eintausend und dreissig Euro (1.030,- EUR) zu erhöhen. Die Zeichnung der neu auszugebenden Aktien geschieht in mehreren Abschnitten. Das Stammkapital erhöht sich jetzt auf die Summe von einundfünfzigtausend und fünfhundertneunzig Euro (51.590,- EUR) durch Schaffung und Ausgabe von zweiundsiebzig (72) neuen Aktien mit einem Nennwert von je einem Euro fünfundzwanzig Cent (1,25 EUR), sowie einem Aufgeld von siebenhundert und achtundvierzig Komma sieben fünf (748,75 EUR) pro Aktie. Die neu geschaffenen Aktien geben Anrecht auf die gleichen Rechte wie die Altaktien. Die neu geschaffenen Aktien wurden von Herrn Dr. Thomas Hellmann, Rechtsanwalt, wohnhaft in D-80333 München, Hartmannstrasse 8, als Treuhänder für maximal neun individuelle Investoren gezeichnet und eingezahlt. Die Summe von neunzig Euro (90,- EUR) steht der Gesellschaft zur freien Verfügung. Der verhandelnde Notar bestätigt dies ausdrücklich aufgrund einer Pfändungsbestätigung ausgestellt durch Bankhaus REUSCHEL UND Co, Kommanditgesellschaft, mit Sitz in München. Zeichnungsscheine der Neuaktionäre sowie Zeichnungsverzicht der Altaktionäre wurden dem verhandelnden Notar vorgelegt.

5. Im Anschluss an die vorliegende Kapitalerhöhung erhält der Artikel 5, Absatz 1 der Satzungen folgenden Wortlaut:

«**Art. 5. (Absatz 1).** Das gezeichnete Kapital beträgt einundfünfzigtausend und fünfhundertneunzig Euro (51.590,- EUR) eingeteilt in einundvierzigtausend und zweihunderteinundsiebzig Aktien (41.272) mit einem Nennwert von einem Euro fünfundzwanzig Cent (1,25 EUR).»

Kostenabschätzung

Die Kosten der vorliegenden Urkunde gehen zu Lasten der Gesellschaft und werden auf ungefähr 1050,- EUR abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Wiltz, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparanten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. P. Günster, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 13 septembre 2006, vol. 320, fol. 40, case 12. – Reçu 540 euros.

Le Receveur (signé): Pletschette.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf Begehrt, auf stempelfreiem Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, den 19. Oktober 2006.

A. Holtz.

(119367.3/2724/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 novembre 2006.

AC TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9970 Leithum, Hausnummer 2.

R. C. Luxembourg B 107.060.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 19 octobre 2006.

Pour la société

A. Holtz

Le notaire

(119369.3/2724/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 novembre 2006.

MENUISERIE HILGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6850 Manternach, 12, route d'Echternach.

R. C. Luxembourg B 39.210.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2006, réf. LSO-BW05546, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HILGER, S.à r.l.

Signature

(127413.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

LUFINIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 89.897.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 12 janvier 2006 a nommé commissaire aux comptes FIDU-CONCEPT, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 38.136, en remplacement de MONTBRUN REVISION, S.à r.l. Ce mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2006, réf. LSO-BW03813. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(127414.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

NEWCOOP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 30, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 69.280.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2006, réf. LSO-BW05559, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NEWCOOP, S.à r.l.

Signature

(127416.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

116656

**FENICIA MANAGEMENT S.A., Société Anonyme,
(anc. FENICIA S.A.).**
Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 93.485.

L'an deux mille six, le treize novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FENICIA S.A., ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, R. C. S. Luxembourg section B numéro 93485, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 mai 2003, publié au Mémorial C numéro 627 du 10 juin 2003, acte modifié suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 novembre 2003, publié au Mémorial C numéro 10 du 5 janvier 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant à Echternach-cherbrück (Allemagne).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Changement de la dénomination de la société en FENICIA MANAGEMENT S.A.

2.- Modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en FENICIA MANAGEMENT S.A. et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. (Alinéa 1^{er}).** Il existe une société anonyme sous la dénomination de FENICIA MANAGEMENT S.A.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille deux cents euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, Passé à Junglinster, Les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. Dostert, F. Hübsch, A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 novembre 2006, vol. 539, fol. 79, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 novembre 2006.

J. Seckler.

(128405.3/231/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

**FENICIA MANAGEMENT S.A., Société Anonyme,
(anc. FENICIA S.A.).**
Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 93.485.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 novembre 2006.

J. Seckler.

(128406.3/231/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

MENARINI INTERNATIONAL OPERATIONS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 45.220.

L'an deux mille six, le premier octobre.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand Duché de Luxembourg, soussigné,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MENARINI INTERNATIONAL OPERATIONS LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare, inscrite auprès du Registre de Commerce de Luxembourg à la section B sous le numéro 45 220, constituée suivant acte notarié en date du 30 septembre 1993 publié au Mémorial C numéro 566 du 29 novembre 1993. Les statuts modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du 1^{er} décembre 2000 publié au Mémorial C, numéro 549 du 19 juillet 2001.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Solange Wolter, employée privée à Mersch.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires ici représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste ainsi que la procuration, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 64.516 (soixante-quatre mille cinq cent seize) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social sont représentées, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1 Approbation de l'acte de fusion
- 2 Dispositions diverses

Exposé

Le Président expose préalablement à l'assemblée que:

(i) En date du 28 août 2006, un projet de fusion a été établi par les conseils d'administration des sociétés anonymes luxembourgeoises suivante:

(1) MENARINI INTERNATIONAL PARTICIPATIONS LUXEMBOURG S.A., une société luxembourgeoise inscrite auprès du Registre de Commerce de Luxembourg à la section B sous le numéro 71.334, constituée sous la forme d'une société anonyme et ayant son siège au 1, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, (ci-après la «Société Absorbante»)

(2) MENARINI INTERNATIONAL OPERATIONS LUXEMBOURG, prédésignée, (ci après la «Société Absorbée»).

(ii) Ce projet de fusion, enregistré à Mersch le 29 août 2006 a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1653 du 31 août 2006.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé de fusionner les sociétés MENARINI INTERNATIONAL OPERATIONS LUXEMBOURG S.A. et MENARINI INTERNATIONAL PARTICIPATIONS LUXEMBOURG S.A.

Deuxième résolution

Il est donné pleine et entière décharge aux administrateurs et aux commissaires aux comptes de la société absorbée pour l'exécution de leurs mandats.

Tous les documents et archives de la société absorbée seront conservés au siège de la société absorbante et tous pouvoirs sont conférés au porteur d'expédition des présentes pour requérir la radiation de l'inscription de la société auprès du registre du commerce compétent, la dissolution sans liquidation étant achevée.

Tous les pouvoirs sont octroyés au conseil d'administration de la société absorbante aux fins d'opérer le transfert effectif de l'universalité des actifs et passifs de la société absorbée à la société absorbante.

Déclaration notariale

Le notaire instrumentant atteste l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la société, ainsi que du projet de fusion et de sa publication, ce qu'il a vérifié.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: P. Van Hees, S. Wolter, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 9 octobre 2006, vol. 438, fol. 41, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 octobre 2006.

H. Hellinckx.

(128420.3/242/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

**KANDAHAR (LUXEMBOURG) N° 2 LIMITED, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. LuxCo 3, S.à r.l.)**

Registered office: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 120.697.

In the year two thousand and six, on the nineteenth day of October,
Before Us Maître Emile Schlessler, notary residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

There appeared:

TMF CORPORATE SERVICES S.A., a société anonyme, with registered office in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, registered at the Trade and Companies Register in Luxembourg-City under section B and number 84, 993, here represented by Mrs Sophie Mellinger, private employee, residing professionally in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer,

by virtue of a proxy given under private seal on 17 October 2006,

which proxy, initialled *ne varietur*, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, is the sole shareholder of LuxCo 3, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered offices in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, incorporated by deed of the undersigned notary, on 10 October 2006, not yet published in the «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C», not yet registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City, with a corporate share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

The appearing party, representing the whole share capital, then took the following resolution:

Resolution

The sole shareholder decides to change the name of the corporation to KANDAHAR (LUXEMBOURG) N° 2 LIMITED, S.à r.l., and, as a consequence, to amend article two of the Articles of Incorporation, to give it the following wording:

«**Art. 2.** The company's name is KANDAHAR (LUXEMBOURG) N° 2 LIMITED, S.à r.l.»

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix-neuf octobre,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

TMF CORPORATE SERVICES S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 84. 993,

ici représentée par Madame Sophie Mellinger, employée privée, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 17 octobre 2006,

laquelle procuration, paraphée *ne varietur*, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, déclare être la seule associée de la société à responsabilité limitée LuxCo 3 S.à r.l., avec siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 10 octobre 2006, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, non encore inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, au capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune.

L'associée unique, représentée comme indiqué ci-dessus, prend la résolution suivante:

Résolution

L'associée unique décide de changer la dénomination sociale de la société en KANDAHAR (LUXEMBOURG) N° 2 LIMITED, S.à r.l., et de modifier, par conséquent, l'article deux des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société prend la dénomination de KANDAHAR (LUXEMBOURG) N° 2 LIMITED, S.à r.l.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la représentante de la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Mellinger, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2006, vol. 30CS, fol. 9, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2006.

E. Schlessler.

(128133.3/227/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

**KANDAHAR (LUXEMBOURG) N° 2 LIMITED, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. LuxCo 3, S.à r.l.).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 120.697.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2006.

E. Schlessler.

(128136.3/227/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

EDEL CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R. C. Luxembourg B 109.013.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2006, réf. LSO-BW04889, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2006.

Pour EDEL CAPITAL S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(127417.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

CENTRE IMMOBILIER, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 30, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 17.639.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2006, réf. LSO-BW05556, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CENTRE IMMOBILIER

Signature

(127418.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

COMECI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 22.467.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société qui s'est tenue en date du 10 avril 2006 à Luxembourg

GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A. ayant présenté sa démission en qualité de commissaire aux comptes de la société, il est décidé de pourvoir à son remplacement par la nomination de ALEXANDER J. DAVIES, S.à r.l., avec siège social au 7, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg. Le mandat du commissaire aux comptes nouvellement nommé arrivera à échéance en 2011.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2006, réf. LSO-BW04674. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(127453.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

MARS FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 11.320.000.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 128, rue Albert Uden.
R. C. Luxembourg B 73.370.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2006, réf. LSO-BW04890, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2006.

Pour MARS FINANCE, S.à r.l.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(127419.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

BARAKAH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3490 Dudelange, 5, rue Jean Jaurès.
R. C. Luxembourg B 110.929.

L'an deux mille six, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange;

Ont comparu:

1.- Monsieur Sébastien Remy, gérant de société, né le 16 avril 1974 à Metz (France), demeurant à L-3411 Dudelange, 18, rue de l'Acier,

2.- Monsieur Abdellatif Berrih, employé privé, né le 23 avril 1969 à Mesfioua (Maroc), demeurant à F-57100 Thionville (France), 8, rue Louis le Pieux,

3.- Monsieur Evariste Kabongo Kalonji, employé privé, né le 15 juin 1969 à Lubumbashi (Congo), demeurant à L-3511 Dudelange, 59, rue de la Libération.

Lesquels comparants ont exposé au notaire:

- Que la société à responsabilité limitée BARAKAH, établie et ayant son siège à L-3490 Dudelange, 5, rue Jean Jaurès, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 166 du 24 janvier 2006,

- Qu'elle est inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110. 929,

- Qu'elle a un capital de 12.400,- EUR divisé en 100 parts sociales de 124,- EUR chacune,

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés représentant l'intégralité du capital de la société BARAKAH en vertu des statuts de la société publiés comme prôdit.

Ensuite les comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Cessions de parts

Préalablement aux présentes cessions, Messieurs Sébastien Remy et Abdellatif Berrih, comparants sub 1. et 2., pré-qualifiés, déclarent que tous les comptes courants associés de la société ont été intégralement soldés avant la signature du présent acte.

Ensuite ils déclarent céder par les présentes, l'intégralité des parts de la société BARAKAH leur appartenant, savoir:

- Monsieur Sébastien Remy, ses trente-quatre (34) parts, et

- Monsieur Abdellatif Berrih, ses trente-trois (33) parts,

à Monsieur Evariste Kabongo Kalonji, comparant sub 3. - préqualifié, lequel, après avoir pris connaissance de ce qui précède, déclare accepter les cessions de parts ci-avant.

Ladite cession prend effet à partir de ce jour.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre. Le cessionnaire est subrogé dans tous les droits et obligations attachées aux parts cédées.

Prix

Les cédants et le cessionnaire déclarent que les présentes cessions ont eu lieu pour et moyennant le prix convenu entre parties:

- de quatre mille deux cent seize euros (4.216,- EUR) pour les parts de Monsieur Sébastien Remy, et,

- de quatre mille quatre-vingt-douze euros (4.092,- EUR) pour les parts de Monsieur Abdellatif Berrih.

montants, que les prédits cédants reconnaissent et déclarent, chacun pour ce qui le concerne, avoir reçus du cessionnaire à l'instant même, ce dont consent quittance et titre par les cédants.

Monsieur Sébastien Remy, prénommé, agissant en sa qualité de gérant de la société, déclare accepter les présentes cessions au nom de la société BARAKAH, conformément à l'article 1690 nouveau du Code civil.

Il a encore déclaré n'avoir entre ses mains aucune opposition ou empêchement qui puisse arrêter l'effet des susdites cessions.

Ensuite Evariste Kabongo Kalonji, prénommé, représentant l'intégralité du capital social, de la société à responsabilité limitée BARAKAH, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a requis le notaire instrumentant d'acter, en conséquence des cessions de parts ci-avant, ses résolutions comme suit:

116661

Première Résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune, entièrement libérées et intégralement détenues par l'associé unique, Monsieur Evariste Kabongo Kalonji.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il n'y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.»

Deuxième Résolution

L'associé unique décide de remplacer les alinéas 2 et 3 de l'article 6 des statuts, ainsi qu'il suit:

«**Art. 6. (nouvel alinéa 2).** Tant que la société compte un associé unique, celui-ci est libre de céder ses parts à qui il l'entend.»

«**Art. 6. (nouvel alinéa 3).** En cas de pluralité d'associés, les parts sont librement cessibles entre associés. Aucune cession de parts à un tiers ne peut être effectuée sans le consentement des associés représentant les trois quarts du capital social.»

Troisième Résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 12 des statuts, comme suit:

«**Art. 12.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer. Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, sont consignées dans un registre tenu au siège social.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé participe aux décisions collectives, quel que soit le nombre de voix, proportionnellement au nombre de parts qu'il possède.»

Quatrième Résolution

L'associé unique décide de remplacer le membre de phrase «nommés par l'assemblée des associés» de l'article 15 des statuts, par «nommé(s) par l'associé unique ou par l'assemblée des associés».

Cinquième Résolution

L'associé unique accepte la démission du gérant Monsieur Sébastien Remy avec effet immédiat et lui donne bonne et valable décharge pour l'exécution de son mandat.

Sixième Résolution

L'associé unique nomme pour une durée indéterminée, en qualité de gérant ayant tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature Monsieur Evariste Kabongo Kalonji, préqualifié.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour le présent procès-verbal est clos.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement à 950,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont toutes signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Remy, A. Berrih, E. Kabongo Kalonji, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2006, vol. 155S, fol. 88, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le lundi 6 novembre 2006.

M. Decker.

(128362.3/241/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

BARAKAH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3490 Dudelange, 5, rue Jean Jaurès.

R. C. Luxembourg B 110.929.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 8 novembre 2006.

Pour la société

M^e M. Decker

(128364.3/241/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

MARS CAPITAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 11.788.000.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 128, rue Albert Uden.
R. C. Luxembourg B 73.368.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2006, réf. LSO-BW04892, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2006.

Pour MARS CAPITAL, S.à r.l.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(127421.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

PANTAREI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 121.641.

STATUTS

L'an deux mille six, le dix novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société ZWILL BETEILIGUNGEN A.G., une société de droit suisse, ayant son siège social au 4A, St. Antons-gasse, CH-6301 Zug,

ici représentée par Monsieur Thierry Schmit, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Zug, le 7 novembre 2006.

2.- Monsieur Giancarlo Codoni, économiste, avec adresse professionnelle à CH-6901 Lugano, 1, Riva Albertolli, ici représenté par Monsieur Thierry Schmit, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Lugano, le 7 novembre 2006.

Les procurations prémentionnées resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme de participations financières qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société anonyme, dénommée PANTAREI INTERNATIONAL S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut enfin acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, immobilières, financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois mille cent (3.100) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-) qui sera représenté par des actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période se terminant le jour du cinquième anniversaire de la date de la publication des présents statuts au Mémorial C, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec ou sans émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle. Aussi longtemps que la société ne dispose que d'un actionnaire unique, celui-ci pourra décider que la société est gérée par un seul administrateur étant entendu que, dès qu'il est constaté que la société dispose d'au moins deux actionnaires, les actionnaires devront nommer au moins deux administrateurs supplémentaires. Dans le cas où la société est gérée par un administrateur unique, toute référence faite dans les présents statuts au conseil d'administration est remplacée par l'administrateur unique. Une entité ou personne morale pourra être nommée comme administrateur de la société à condition qu'une personne physique ait été désignée comme son représentant permanent conformément à la Loi.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances soit par la signature conjointe de deux (2) administrateurs, soit par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs ou soit par la signature individuelle de l'administrateur unique. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième jeudi du mois de mai à 16.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, un samedi ou un dimanche, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 18. L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2006.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- ZWILL BETEILIGUNGEN A.G., prénommée, trois mille quatre-vingt-dix-neuf actions	3.099
2.- Monsieur Giancarlo Codoni, prénommé, une action.	1

Total: trois mille cent actions.	3.100
--	-------

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constataion

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille sept cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

1.- Monsieur Thierry Schmit, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

2.- Monsieur Giancarlo Codoni, économiste, avec adresse professionnelle à CH-6901 Lugano, 1, Riva Albertolli.

3.- Monsieur Norbert Schmitz, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

Deuxième résolution

Est nommé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Eric Herremans, consultant, avec adresse professionnelle à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en l'an 2012.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: T. Schmit, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 novembre 2006, vol. 907, fol. 96, case 12. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 novembre 2006.

J.-J. Wagner.

(128079.3/239/175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

PURPLE FACTORY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2343 Luxembourg, 132, rue des Pommiers.

R. C. Luxembourg B 100.782.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2006, réf. LSO-BW05550, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PURPLE FACTORY, S.à r.l.

Signature

(127423.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

KHRONOS (EUROPEAN LOAN CONDUIT N° 17) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 94.330.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2006, réf. LSO-BW04896, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2006.

Pour KHRONOS (EUROPEAN LOAN CONDUIT N° 17) S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(127424.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

PURPLE FACTORY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2343 Luxembourg, 132, rue des Pommiers.

R. C. Luxembourg B 100.782.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2006, réf. LSO-BW05554, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PURPLE FACTORY, S.à r.l.

Signature

(127425.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

MITTELEUROPÄISCHE INVESTITIONSGESELLSCHAFT S.A., en abrégé MIG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 102.297.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2006, réf. LSO-BW06474, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2006.

Le Conseil d'Administration

Signature

(127426.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

JCD AVIATION, Société en nom collectif.
Siège social: L-1338 Luxembourg, 16, rue du Cimetière.
R. C. Luxembourg B 121.652.

STATUTS

Entre les soussignés

Monsieur Maurice Jean-Bernard, Constant, Henri, né le 18 décembre 1949 à Rouen, gérant demeurant à 9, rue Danton - B.P. 40079 - 54510 Tomblaine

D'une première part

Madame Bourard Christine, née le 11 décembre 1955 à Paris 6^{ème}, responsable Assurance Qualité, demeurant à 130, Les Touleuses Vertes - 95000 Cergy

D'une seconde part

Monsieur Toutain Daniel, né le 3 décembre 1963 à Conflans Sainte Honorine, directeur Technique, demeurant à 3, rue du Général Leclerc - 95830 Cormeilles en Vexin

D'une troisième part

Il a été constitué en date du 10 Juillet 2006 une société en nom collectif dont les statuts ont été arrêtés comme suit.

Art. 1^{er}. Forme de la société. Il est formé entre les constituants et tous ceux qui pourraient devenir associés par la suite, une société en nom collectif.

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la société est JCD AVIATION, S.E.N.C.

Dans tous les actes, factures, annonces, publications, lettres et autres documents émanant de la Société, la dénomination sociale doit toujours être précédée ou suivie des mots «Société En Nom Collectif» ou des initiales «SENC» et de l'énonciation du montant du Capital Social.

Art. 3. Objet. La société a pour objet:

- la gestion technique d'aéronefs, l'élaboration de dossier de modification / réparation d'aéronefs et ou d'éléments d'aéronefs, la fourniture et la traduction de documents techniques d'aéronef, la création d'application informatique de gestion d'aéronef,

- l'exploitation, la location, l'achat ou la vente d'aéronefs, la fourniture de pièces détachées et toutes les activités s'y rapportant,

Et d'une manière générale, toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter la réalisation.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la société est établi au Luxembourg (L-1338) - 16, rue du Cimetière. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. Durée. La société a été constituée pour une durée indéterminée. Elle ne sera pas dissoute par le décès, l'incapacité, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 6. Capital social. Le capital social de la société est fixé à 1.000,- euros (mille euros) représenté par 100 (cent) parts sociales de 10,- (dix) Euros chacune.

Les parts ont été souscrites comme suit:

	Parts
1) Monsieur Maurice Jean-Bernard,	40
2) Madame Christine Bourard,	30
3) Monsieur Daniel Toutain,	30
Total:	100

Le capital social a été entièrement libéré et se trouve à la disposition de la société.

Art. 7. Parts sociales. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés représentant l'intégralité du capital social.

Elles ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément de tous les associés survivants.

En cas de cession de parts d'un associé, les associés restants ont un droit de préemption au prorata des parts en leur possession.

Art. 8. Nomination des gérants. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, dont les pouvoirs sont fixés par l'assemblée des associés qui procède à leur nomination.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 9. Droits des parts. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les décisions collectives à prendre en assemblée générale.

Dans tous les cas où la loi ou les présents statuts ne prévoient une majorité plus grande, toutes les décisions, y compris celles concernant la nomination, la révocation ou le remplacement d'un gérant, sont prises à la majorité simple.

Art. 10. Exercice social. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence à la date de la constitution le 1^{er} Septembre 2006 et finit le 31 décembre 2007.

Art. 11. Inventaire. Chaque année, au trente et un décembre, il sera dressé par la gérance un inventaire ainsi que le bilan et le compte de profits et pertes.

Le bénéfice net, déduction faite de tous les frais généraux et des amortissements, est à la disposition de l'assemblée générale des associés qui décidera de l'affectation du bénéfice net de la société.

Art. 12. Divers. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties déclarent se référer à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Luxembourg, le 1^{er} Septembre 2006.

Signé: Monsieur J.-B. Maurice, Madame C. Bourard, Monsieur D. Toutain.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2006, réf. LSO-BW03716. – Reçu 243 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(128182.4//73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

OPTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1512 Luxembourg, 25, rue Federspiel.

R. C. Luxembourg B 15.744.

L'an deux mille six, le dix huit octobre,

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen,

Ont comparu:

1- Madame Ginette Aloisio, administrateur de société, née le 22 juin 1922, matricule 1922.0622.226, demeurant à L-1130 Luxembourg, 60, rue d'Anvers,

2- Monsieur Claude Ravel, administrateur de société, demeurant à F-69420 Condrieux, 1, ruelle des Terreaux.,

Seuls actionnaires de la société anonyme OPTION S. A., constituée sous forme d'une société à responsabilité limitée suivant acte reçu par le notaire Marc Elter, alors de résidence à Junglinster, en date du 13 février 1978, publié au Mémorial C numéro 75 de l'année 1978, inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg sous le numéro B 15744 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'une assemblée générale actée par le notaire Jean-Paul Hencks de résidence à Luxembourg en date du 30 mai 2005, publiée au Mémorial C numéro 1119 du 29 octobre 2005.

Représentés par Monsieur Joël Atterte, né le 9 mars 1961, matricule 1961.0309.197, domicilié professionnellement à L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Luxembourg le 22 août 2006, laquelle procuration restera annexée au présent acte.

Les actionnaires présents ou représentés ont requis le notaire d'acter la résolution suivante, acceptée à l'unanimité:
Siège social:

Le siège social de la société est transféré de L-8077 Bertrange, 265, rue de Luxembourg à L-1512 Luxembourg, 25, rue Federspiel.

Aussi, la première phrase de l'article 3 des statuts sera-t-elle désormais libellée comme suit:

«**Art. 3.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.»

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, pré-noms usuels et résidences, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: J. Atterte, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 18 octobre 2006, vol. 437, fol. 7, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 22 novembre 2006.

C. Mines.

(128402.3/225/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

OPTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1512 Luxembourg, 25, rue Federspiel.

R. C. Luxembourg B 15.744.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 18 octobre 2006, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

Capellen, le 22 novembre 2006.

C. Mines.

(128403.3/225/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

SENIORENCLUB GEMENG FREISENG, A.S.B.L., Vereinigung ohne Gewinnzweck.

Gesellschaftssitz: Hellingen, Kulturhaus.

H. R. Luxemburg F 6.805.

STATUTEN

Kapitel I. - Name, Sitz und Dauer

Art. 1. Name und Rechtsform. Die Vereinigung trägt den Namen SENIORENCLUB GEMENG FREISENG ASBL und ist eine Vereinigung ohne Gewinnzweck gemäss dem Gesetz vom 21. April 1928 sowie dem abgeänderten Gesetz vom 22. August 1984 und 4. März 1994.

Art. 2. Sitz. Die Vereinigung hat ihren Sitz im Kulturhaus in Hellingen

Art. 3. Dauer. Die Dauer ist unbegrenzt.

Kapitel II. - Zweck und Gegenstand

Art. 4. Zweck. Zweck der Vereinigung ist ein Zusammenschluss aller Seniorinnen und Senioren aus der Gemeinde Frisingen und Umgebung, egal welchen Alters, Geschlechts, Herkunft oder Religion. Die Aktivitäten des Vereines haben keine politischen oder konfessionellen Tendenzen.

Gegenstand der Vereinigung ist, ihren Mitgliedern durch regelmässige Zusammenkünfte Gelegenheit zu geben zum gemütlichen Zusammensein und Zerstreung, ihnen nach Möglichkeit Unterstützung und Beistand zu gewähren und durch Freundschaft sich gegenseitig die Tage des Alters leichter zu machen.

Kapitel III. - Mitgliedschaft

Art. 5. Mitgliedschaft. Mitglied kann jeder werden, welcher jährlich einen Beitrag zahlt. Die Mitgliedschaft ist personengebunden. Die Mindestzahl der Mitglieder ist 12 (zwölf). Die Vereinigung besteht aus effektiven Mitgliedern und Spendern. Die Ehrenmitgliedschaft kann vom Vorstand verliehen werden.

Art. 6. Austritt und Ausschluss. Die Mitgliedschaft erlischt bei freiwilligem Austritt, Tod oder Ausschluss. Der Ausschluss wird gemäss den im Gesetz vom 21. April 1928 aufgestellten Regeln abgewickelt.

Kapitel IV. - Verwaltungsrat

Art. 7. Zusammensetzung. Die Vereinigung wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens 5 Mitgliedern geleitet (Präsident, Vizepräsident, Sekretär, Kassierer und Beisitzende). Der Vorstand wählt 1 Präsidenten, 1 Vizepräsidenten, 1 Sekretär und 1 Kassierer. Die Mitglieder sind auf 3 Jahre gewählt und wieder wählbar durch die Generalversammlung. Ab dem dritten Gründungsjahr ist ein Drittel der Mitglieder austretend, welche durch Los bestimmt werden. Diese sind wieder wählbar und gehören dem Verwaltungsrat wieder für drei Jahre an. Der Präsident und Vizepräsident sind nie im gleichen Jahr austretend. Im Laufe eines Jahres können neue Mitglieder vom Vorstand kooptiert werden. Die Zahl der Mitglieder wird auf 13 begrenzt. Im Vorstand dürfen nie zwei Mitglieder eines Haushalts fungieren.

Art. 8. Befugnisse und Bevollmächtigung. Dem Verwaltungsrat obliegt die Geschäftsführung und die Vertretung des Vereines vor Gericht. Alles was nicht ausdrücklich der Generalversammlung durch die Satzung oder das Gesetz vorbehalten ist, fällt unter die Zuständigkeit des Verwaltungsrates. Für alle Handlungen genügen zur gültigen Vertretung des Vereines Dritten gegenüber die Unterschrift des Präsidenten oder seines mandatierten Stellvertreters.

Art. 9. Einberufung. Der Verwaltungsrat tritt auf Einladung des Präsidenten oder seines Stellvertreters mindestens 4 mal im Jahr zusammen. Er ist beschlussfähig, wenn die Mehrheit der Mitglieder anwesend ist. Die Entscheidungen werden mit einer 2/3 Mehrheit getroffen, wobei die Stimme des Präsidenten bei Stimmengleichheit ausschlaggebend ist. Sie werden in Berichten niedergeschrieben, welche durch den Präsidenten und Sekretär unterschrieben werden. Ein Mitglied des Verwaltungsrates was unentschuldigt 3 mal während eines Geschäftsjahres fehlt, gilt als austretend.

Kapitel V. - Generalversammlung

Art. 10. Befugnisse. Die Artikel 4, 7 und 8 des Gesetzes vom 21. April 1928 regeln die Befugnisse der Generalversammlung.

Der Generalversammlung vorbehalten sind:

- a) die Änderung der Statuten
- b) die Wahl des Verwaltungsrates
- c) die Wahl der Kassenrevisoren

Art. 11. Einberufung. Die Generalversammlung findet jedes Jahr vor dem 15. April statt. Eine ausserordentliche Generalversammlung kann so oft einberufen werden wie nötig, sei es auf Beschluss des Verwaltungsrates oder auf schriftliche Anfrage von mindestens 1/5 der Mitglieder. Die Einladungen geschehen auf Betreiben des Vorstandes durch schriftliche Mitteilung mindestens 8 Tage, vor dem Versammlungstermin. Die Einladung enthält die Tagesordnung.

Art. 12. Vorsitz. Die Generalversammlung wird geleitet vom Präsidenten oder in Abwesenheit von seinem Stellvertreter.

Art. 13. Beschlussfassung. In der Generalversammlung hat jedes anwesende Mitglied eine Stimme. Die Beratungen werden vom Art. 7 und 8 des Gesetzes geregelt, besonders was die Abänderung der Statuten betrifft. Im Falle von Stimmengleichheit entscheidet die Stimme des Präsidenten oder von seinem Stellvertreter. Jeder Antrag, der von 1/20 der Mitglieder unterschrieben wird, muss auf die Tagesordnung gesetzt werden. Die Abstimmungen und/oder die Beschlüsse werden mit der einfachen Mehrheit der anwesenden Mitglieder genommen, ausser in dem Fall wo die vorliegenden

Statuten und/oder das Gesetz es anders vorsieht. Die Beschlüsse der Generalversammlung werden im vorgenannten Register (Art. 9) vom Sekretär eingetragen. Alle Mitglieder haben das Recht, dieses Register einzusehen.

Kapitel VI. - Rechnungswesen

Art. 14. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am 31. Dezember, mit Ausnahme des ersten Geschäftsjahres, das am ersten Gründungstag beginnt und am 31. Dezember des nächsten Jahres endet.

Art. 15. Jahresbeitrag. Für das erste Jahr wird der Jahresbeitrag auf 5 Euro festgesetzt. In den folgenden Jahren wird der Beitrag vom Verwaltungsrat durch die Generalversammlung festgelegt.

Art. 16. Finanzmittel. Die Finanzmittel des Vereines setzen sich zusammen aus den Jahresbeiträgen der Mitglieder, aus Spenden, aus staatlichen oder kommunalen Beihilfen und Erträgen aus Veranstaltungen vielfältiger Art. Jeder Beitrag muss vom Kassierer sorgfältig im Kassenbuch eingetragen werden und in der Generalversammlung vorgetragen werden.

Art. 17. Jahresabschluss, Jahresbericht. Die Kassen- und Jahresberichte werden vom Verwaltungsrat erstellt und jährlich der Generalversammlung unterbreitet. Auf Vorschlag der Kassenrevisoren nimmt die Generalversammlung den Kassenbericht an und erteilt dem Kassierer Entlastung.

Art. 18. Auflösung. Die Auflösung der Vereines wird durch Art. 18 bis 25 des Gesetzes vom 21. April 1928 geregelt. Im Falle einer freiwilligen Auflösung des Vereines wird das verbleibende Vermögen dem Sozialamt der Gemeinde Frisingen übertragen.

Gründungsmitglieder sind:

Birchen-Theobald Margot, Hausfrau, 43, rue de Mondorf, L-5750 Frisange

Diederich-Krier Marie-Jose, Hausfrau, 22, rue des Champs, L-5711 Aspelt

Petges Raymond, Rentner, 2, rue des Pres, L-3336 Hellange

Raus Victor, Rentner, 41, rue Pierre d'Aspelt, L-5710 Aspelt

Staudt-Mootz Ghislaine, Hausfrau, 31, rue de Mondorf, L-5750 Frisange

Wiltzius-Greis Angèle, Hausfrau, 20 Gennerwiss, L-5720 Aspelt

Wiltzius-Kayser Marie-Paule, Hausfrau, 10, parc Lesigny, L-5753 Frisange

Wirtgen Carlo, Rentner, 16, rue Robert Schuman, L-5751 Frisange

Alle Gründungsmitglieder haben die luxemburgische Staatsangehörigkeit.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2006, réf. LSO-BW07311. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(128205.3//90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

FENICIA S.A., Société Anonyme, (anc. FILTRA MANAGEMENT S.A.).

Registered office: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 93.209.

In the year two thousand and six, on the seventeenth of November.

Before us the undersigned notary Jean Seckler, residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the corporation (société anonyme) FILTRA MANAGEMENT S.A., with registered office at L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, R. C. S. Luxembourg section B number 93209, incorporated by deed of the undersigned notary on the 5th of May 2003, published in the Mémorial C number 570 of the 24th of May 2003, and whose articles of incorporation have been modified by deed of the undersigned notary on the 21st of November 2003, published in the Mémorial C number 11 of the 6th of January 2004.

The meeting is presided by Mr. Massimo Perrone, private employee, residing at Obercorn.

The chairman appoints as secretary Miss Françoise Hübsch, private employee, residing at Echternacherbrück (Germany).

The meeting elects as scrutineer Mr. Alain Thill, private employee, residing at Echternach.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed by the shareholders or their proxyholders, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting can take place without prior convening notices.

That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

Agenda:

1.- Change of the name of the company into FENICIA S.A.

2.- Amendment of article 1, paragraph 1, of the articles of incorporation.

After deliberation, the following resolution was taken by unanimous vote.

Resolution

The meeting decides to change the name of the company into FENICIA S.A. and subsequently amends article 1, paragraph 1, of the articles of incorporation as follows:

«**Art. 1. (paragraph 1).** There exists a corporation (société anonyme) under the name of FENICIA S.A.»

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at about one thousand two hundred and fifty euros.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du procès-verbal:

L'an deux mille six, le dix-sept novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FILTRA MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, R. C. S. Luxembourg section B numéro 93209, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 mai 2003, publié au Mémorial C numéro 570 du 24 mai 2003, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 novembre 2003, publié au Mémorial C numéro 11 du 6 janvier 2004.

L'assemblée est présidée par Monsieur Massimo Perrone, employé privé, demeurant à Obercorn.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant à Echternacherbrück (Allemagne).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach (Luxembourg).

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1.- Changement de la dénomination de la société en FENICIA S.A.

2.- Modification afférente de l'article 1^{er}, alinéa 1^{er}, des statuts.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en FENICIA S.A. et de modifier en conséquence l'article 1^{er}, alinéa 1^{er}, des statuts comme suit:

«**Art. 1^{er}. (alinéa 1^{er}).** Il existe une société anonyme sous la dénomination de FENICIA S. A.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille deux cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: M. Perrone, F. Hübsch, A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 novembre 2006, vol. 539, fol. 79, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 novembre 2006.

J. Seckler.

(128408.3/231/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

**FENICIA S.A., Société Anonyme,
(anc. FILTRA MANAGEMENT S.A.).**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 93.209.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 novembre 2006.

J. Seckler.

(128409.3/231/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

CLAIRMONT GLOBAL PARTNERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R. C. Luxembourg B 121.661.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the second of november.
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

HANOVER MetLife EUROPE LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Cayman Trade and Company Register under number 18306 and having its registered office at c/o M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, PO Box 309 GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, represented by its general partner THC EUROPE, CO., a Cayman company registered with the Cayman Trade and Company Register under number 168753 and having its registered office at PO Box 309 GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

here represented by Mr Grégoire Fraisse, employee, with professional address at 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

by virtue of one proxy given on October 30, 2006.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 16 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprise in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests. It may further act as general partner to any partnership.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The Company may undertake, in Luxembourg and abroad, the financing of operations by granting loans to corporations belonging to the same international group to which it belongs itself. These loans will be refinanced inter alia but not limited to, by financial means and instruments such as loans from shareholders or group companies or bank loans.

In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds which may be convertible.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name CLAIRMONT GLOBAL PARTNERS, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by a board of managers composed of at least three managers divided into two categories, respectively denominated «Category A Managers» and «Category B Managers». The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

Art. 13. In dealing with third parties, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not either shareholders or not.

Art. 14. The board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the board of managers.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by the chairman, the secretary or by any two managers. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager may be represented by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and with at least the presence or the representation of one Category B manager. Any decisions taken by the board of managers shall require a simple majority including at least the favourable vote of one Category B manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by the Articles.

Art. 15. The board of managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

Art. 16. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 17. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 18. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 20. At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2007.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, HANOVER MetLife EUROPE LIMITED PARTNERSHIP, pre-named, declared to subscribe the five hundred (500) shares and have them fully paid up in nominal value by contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand five hundred Euro (EUR 2,500.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder resolves to:

1. Appoint the following persons as managers:

Category A Managers:

- Mr Jack Murry Bowden, company director, born on February 11th, 1949 in Colorado County, Texas (U.S.A.), residing at 418 Tecumseh, Houston, Texas 77057 (U.S.A.);

- Mr John Harris Nash, company director, born on April 21st, 1960 in Henderson, Texas (U.S.A.), residing at 5648 Longmont Drive, Houston, Texas 77056 (U.S.A.);

- Mr Richard Burchnall Westnedge, company director, born on May 13th, 1952 in Birmingham, Alabama (U.S.A.);

Category B Manager:

- Mr Marcel Stephany, company director, born on the 4th of September 1951 in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), residing at 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand Duchy of Luxembourg.

The duration of the managers' mandate is unlimited.

2. Fix the registered seat of the Company at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le deux novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

HANOVER MetLife EUROPE LIMITED PARTNERSHIP, une société immatriculée au registre de Commerce et des Sociétés des Iles Cayman sous le numéro 18306 et ayant son siège social c/o M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, PO Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans, représentée par son associé commandité THC EUROPE, CO., une société immatriculée au registre de Commerce et des Sociétés des Iles

Cayman sous le numéro 168753 et ayant son siège social au PO Box 309GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans

ici représentée par Monsieur Grégoire Fraisse, employé, ayant adresse professionnelle au 1B, rue Heinshaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu d'une procuration donnée le 30 octobre 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une Société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 16, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. Elle peut encore agir comme associé commandité de toute société en commandite.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société peut entreprendre, au Luxembourg et à l'étranger, des opérations de financement en accordant des prêts à des sociétés appartenant au même groupe international auquel elle appartient. Ces prêts seraient re-financés en autres mais non exclusivement, par des moyens financiers et des instruments tels que des prêts provenant d'actionnaires ou des sociétés du groupe ou des prêts bancaires.

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination CLAIRMONT GLOBAL PARTNERS, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Senningerberg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un Conseil de Gérance composé d'au moins trois gérants divisés en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B». Les gérants ne doivent pas être associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une décision des associés représentant une majorité des voix.

Art. 13. Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la société est valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/ mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doivent être préalablement approuvés par le Conseil de Gérance.

Art. 14. Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Un gérant peut en représenter un autre au Conseil.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'au moins un gérant de catégorie B est présent ou représenté. Toute décision du Conseil de Gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un gérant de catégorie B. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 15. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 16. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 18. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 20. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2007.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, HANOVER MetLife EUROPE LIMITED PARTNERSHIP, désigné ci-dessus, déclare souscrire aux cinq cents (500) parts sociales et les libérer entièrement en valeur nominale par apport en numéraire de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-).

Un montant de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ deux mille cinq cents Euro (EUR 2.500,-).

Décisions de l'associé unique

L'associé unique décide de:

1. Nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:

Gérants de Catégorie A:

- M. Jack Murry Bowden, administrateur de société, né le 11 février 1949 à Colorado County, Texas (Etats-Unis d'Amérique), demeurant 418 Tecumseh, Houston, Texas 77057, Etats-Unis d'Amérique;
- M. John Harris Nash, administrateur de société, né le 21 avril 1960 à Henderson, Texas (Etats-Unis d'Amérique), demeurant 5648 Longmont Drive, Houston, Texas, Etats-Unis d'Amérique;
- M. Richard Burchnall Westenedge, administrateur de société, né le 13 mai 1952 à Birmingham (Etats-Unis d'Amérique), demeurant 10043 Lynbrook, Houston, Texas, Etats-Unis d'Amérique;

Gérant de Catégorie B:

- M. Marcel Stephany, administrateur de sociétés, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand-Duché de Luxembourg.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

2. Fixer l'adresse du siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Fraisse, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2006, vol. 155S, fol. 96, case 1. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Association.

Luxembourg, le 20 novembre 2006.

J. Elvinger.

(128332.3/211/334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

SEVRES I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.676.750,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue du Rollingergrund.

R. C. Luxembourg B 119.774.

EXTRAIT

En date du 6 novembre 2006, KKR Associates Europe II, Limited Partnership a cédé 106.570 parts sociales qu'elle détient dans la Société à KKR European Fund II, Limited Partnership, une limited partnership organisée selon les lois d'Alberta, Canada, ayant son siège social à C/O Eeson Woolstencroft LLP 500, 603 - 7th Avenue S.W. Calgary, Alberta T2P 2T5, Canada, enregistrée sous le numéro LP # 11768199, agissant par l'intermédiaire de son general partner KKR Associates Europe II Limited Partnership, une limited partnership ayant son siège social à C/O Eeson Woolstencroft LLP 500, 603 - 7th Avenue S.W. Calgary, Alberta T2P 2T5, Canada, enregistrée sous le numéro LP # 11768215, agissant par l'intermédiaire de son general partner KKR Europe II Limited, une limited company organisée selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au C/O M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309GT, Uglad House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistrée sous le numéro 148422.

KKR European Fund II, Limited Partnership détient ainsi toutes les 107.070 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2006, réf. LSO-BW05880. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(127462.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

RETAIL DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 121.825.

—
STATUTES

In the year two thousand and six, on the tenth day of November.
Before Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

1) INTERGEM HOLDING S.A., a company incorporated and existing under the laws of The Republic of Panama and having its registered office at East 53rd Street, Marbella, Swiss Bank Building, 2nd floor, Panama City and registered with the Public Register of Panama under number 13634 represented by M^e. Benoit Caillaud, lawyer, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated November 6th, 2006.

2) MONEGATE HOLDING S.A., a company incorporated and existing under the laws of The Republic of Panama and having its registered office at East 53rd Street, Marbella, Swiss Bank Building, 2nd floor, Panama City and registered with the Public Register of Panama under number 17176 represented by M^e. Benoit Caillaud, prenamed, pursuant to a proxy dated November 6th, 2006.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the appearing parties and the notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the Articles of Incorporation of a company which they form between themselves:

Art. 1. Form, name. There is hereby established among the owners of the shares a Company in the form of a *société anonyme*, under the name of RETAIL DEVELOPMENT S.A.

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited duration. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation as prescribed in Article 18 hereof.

Art. 3. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary, political, economic, or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company.

Art. 5. Capital - Shares and share certificates.

5.1. The issued capital of the Company is set at thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into three thousand one hundred (3.100) shares with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) per share.

5.2. Shares will be in registered form.

The Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares.

Certificates stating such inscription shall be delivered to the shareholder.

5.3. Subject to the provisions of Article 5.4., transfer of nominative shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefor. Transfer may also be effected by delivering the certificate representing the share to the Company, duly endorsed to the transferee.

5.4 No shareholder shall sell, assign, transfer or otherwise dispose of or deal with its shares or any interest therein at any time without complying with the provisions set out below and only to a person who shall have agreed to become a party to any shareholders' agreement then existing among the shareholders in the Company (the «shareholders' agreement»):

(A) A shareholder wishing to sell, assign, transfer or otherwise dispose of or deal with its shares (the «Selling Shareholder») shall serve on the other shareholders (the «Offerees») and on the Company a written notice signed by or on

behalf of the Selling Shareholder (a «Sale Notice») offering to sell, assign or transfer the whole of its shares to the Offerees the «Offered Shares»).

(B) Each Sale Notice shall specify the price, terms and conditions at which the Selling Shareholder would be willing to agree to a sale of the Offered Shares to the Offerees.

(C) The offer in the Sale Notice shall be deemed to be open for 60 days from the date of service of the Sale Notice (the «Offer Period») and shall be irrevocable without the consent of the Offerees.

(D) If any of the Offerees serves a written notice on the Selling Shareholder within the Offer Period accepting the offer of all the Offered Shares (a «Shareholder Purchase Intention Notice»), the Selling Shareholder shall be bound to dispose of all the Offered Shares to the Offeree so accepting to purchase them in accordance with the Sale Notice. Where more than one Offeree serves a Shareholder Purchase Intention Notice accepting the offer in aggregate of all the Offered Shares, such Offerees shall purchase the Selling Shareholder's shares prorata to their existing shareholdings (as between themselves) unless they shall agree otherwise.

(E) Upon receipt by the Offerees of the Sale Notice, the Offerees may elect to participate in the contemplated transfer by delivering written notice to the Selling Shareholder within ten (10) Luxembourg banking days after receipt of the Sale Notice. If any such Offeree has elected to participate in such sale (each a «Participating Shareholder»), each Participating Shareholder will be entitled to transfer in the contemplated sale, at the same price and on the same terms and conditions as are applicable to the Selling Shareholder. The Selling Shareholder agrees to use his/her best efforts to obtain the agreement of the transferee to the participation of the Participating Shareholder in the contemplated transfer and agrees not to transfer any Shares to the prospective transferee if such prospective transferee declines to allow such participation.

(F) If no Offeree accepts the offer in the Sale Notice during the Offer Period then the Selling Shareholder may, for a period of six months following the expiration of the Offer Period, solicit bona fide written offers from third parties (each a «Third Party Offer») to acquire the Offered Shares, provided that the price for the Offered Shares specified in the Third Party Offer shall not be less than that specified in the relevant Sale Notice and the Third Party Offer shall not be on significantly more favourable terms to the third party purchaser of the shares, taken as a whole, than those specified in the relevant Sale Notice. If the Selling Shareholder receives a Third Party Offer within such six month period which it wishes to accept, then the Selling Shareholder shall promptly notify the Offerees and the Company of the Third Party Offer, which notification shall (a) confirm the Selling Shareholder's wish to accept the Third Party Offer, (b) enclose a copy of the relevant Third Party Offer documentation, and (c) request the Offerees to approve the Third Party (such approval not to be unreasonably withheld).

For the purposes of this paragraph, the Offerees shall be deemed to have approved the Third Party within the period of ten Business Days (as defined below) after receipt of the notification referred to above unless, within that same period, one or more of the Offerees notify the Selling Shareholder in writing that it or they disapprove of the Third Party, and stating the reasons for such disapproval.

For the avoidance of doubt, a Selling Shareholder may not sell its shares to a Third Party unless that Third Party has been approved (or is deemed to have been approved) by the Offerees who shall not unreasonably withhold such approval.

(G) If the sale and transfer of the Offered Shares to the Third Party is not completed within 30 days after the period of six months following the expiration of the Offer Period, the relevant shares shall again become subject to the provisions of this Article 5.4.

(H) If a Purchase Intention Notice is served pursuant to paragraph (D), the Selling Shareholder and the Offeree(s) shall be bound to complete the sale and purchase within 28 days of the service of the notice or the exercise of the option, as the case may be.

(I) Any transfer of shares made in violation of the provisions of this Article 5.4. shall be unenforceable against the Company and the shareholders and shall not be registered in the Company's register of shareholders, unless and until the relevant procedures set out herein have been complied with.

5.5. Notwithstanding the provisions of Article 5.4:

(A) any shareholder will be authorised to sell, assign, transfer or otherwise dispose of or deal with the whole of its shares to an Affiliate (subject to notice first having been given to the other shareholders and subject to the transferee having agreed to become a party to the shareholders' agreement) when the procedure described in Article 5.4 here above shall not apply, provided that if any such Affiliate shall cease to be an Affiliate of the shareholder, the shareholder shall immediately procure a transfer of the relevant shares to it or to another of its Affiliates. For the avoidance of doubt, the procedure described in Article 5.4. here above shall continue to apply thereafter to any such sale, assignment or transfer to a person other than an Affiliate or the transferor, seller, or, as the case may be, assignor;

(B) no shareholder shall be allowed to charge or mortgage in any manner the whole or part of its shares to, inter alia, a bank or financial institution or Affiliate or any other entity.

5.6. For the purposes of these Articles of Incorporation:

«Affiliate» means in relation to any person, a (direct or indirect) Subsidiary from time to time of that person or a holding company of that person or any other Subsidiary of that holding company;

«Business Day» means a day (other than a Saturday or Sunday) on which banks are open for business (other than solely for trading and settlement in euro) in Luxembourg and Paris;

«Control» means (A) the ownership (directly or indirectly) of more than 50 per cent. of the voting share capital of the relevant company; or (B) the ability to direct the casting of more than 50 per cent. of the votes exercisable at general meetings of the relevant company on all, or substantially all, matters; or (C) the right to appoint or remove directors of the relevant company holding more than 50 per cent. of the voting rights exercisable at meetings of the board of directors on all, or substantially all, matters;

«Subsidiary» means, in relation to a company, any other company of which the first company (or persons acting on its behalf) has for the time being, directly or indirectly, Control (provided that, for the avoidance of doubt, the Company shall not be regarded as a Subsidiary of any of the shareholders).

5.7. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 6. Increase of capital. The capital of the Company may only be increased or reduced with the unanimous consent of all the shareholders.

Art. 7. Meetings of shareholders - General. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission.

Except as otherwise required by law or by the present Articles, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

Any decision to liquidate the Company or to transfer all or substantially all the assets of the Company may only be taken with the unanimous consent of all the shareholders.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 8. Annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the 15th of the month of May in each year at 10.00 a.m.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 9. Board of directors. The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual meeting for a period of maximum six years and shall hold office until their successors are elected. Each shareholder shall be entitled to nominate one director; each shareholder shall propose to the general meeting of shareholders at least two names for each director to be appointed and the general meeting of shareholders shall appoint at least one of the persons so proposed provided that the proposed directors shall not be directly or indirectly related to companies following interests entering into competition with the interests of the Company.

A director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 10. Procedures of meeting of the board. The board of directors may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman or two directors at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or telex of each director. Separate notice shall not be required for meetings at which all the directors are present or represented and have declared that they had prior knowledge of the agenda as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors provided that its chairman is present. Decision shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

In the event that any director of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a director, officer or employee in the other contracting party), such di-

rector shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such director's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile or any other similar means of communications. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. Minutes of meetings of the board. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting or two directors.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two directors.

Art. 12. Powers of the board. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 13. Binding signatures. The Company will be bound by the sole signature of the chairman of the board of directors of the Company or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

Art. 14. Statutory Auditor. The operations of the Company shall be supervised by a statutory auditor who need not be a shareholder. The statutory auditor shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders.

The statutory auditor in office may be removed at any time by the shareholders with or without cause.

Art. 15. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the last day of December of the same year.

Art. 16. Appropriation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10 %) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may, without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors, declare dividends from time to time.

Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the board of directors and approval by the statutory auditor.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the board of directors and may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors.

The board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.

Art. 17. Dissolution and liquidation. In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 18. Amendment of Articles. These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 19. Governing law. Any shareholders agreement shall for all matters not addressed in these articles of incorporation apply as between the shareholders and the Company. The Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, shall apply to all matters not governed by these articles of incorporation or such agreement.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December, 2007.

The first annual general meeting of shareholders will be held in 2008.

Subscriptions

Thereupon, the appearing parties, here represented as stated here above, declare to subscribe to the shares as follows:

Subscriber	Number of shares subscribed	Payment (EUR)
INTERGEM HOLDING S.A.	2030	20,300.-
MONEGATE HOLDING S.A.	1070	10,700.-
Total:	3100	31,000.-

The subscribed capital has been fully paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of thirty one thousand euros (EUR 31,000.-) as was certified to the notary executing this deed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 2,900.-.

Statements

The undersigned notary acknowledges that the conditions required by article 26 of the law of tenth August nineteen hundred and fifteen on commercial companies have been observed.

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The following persons are appointed directors for a period ending at the annual general meeting to be held in 2008:

- Mr. Clive Godfrey, lawyer, born in Courtrai (Belgium), on August 6, 1954, residing professionally in L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
- Mr. Alain Noullet, private employee, born in Berchem-Sainte-Agathe (Belgium), on November 2, 1960, residing professionally in L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
- Mr. Stéphane Biver, private employee, born in Watermael-Boitsfort (Belgium) on August 3, 1968, residing professionally in L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

Second resolution

Has been appointed statutory auditor for the same period:

- The company DATA GRAPHIC S.A., RCS Luxembourg number B 42.166, with registered office established in L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

Third resolution

The registered office is fixed at 128, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1) INTERGEM HOLDING S.A., une société créée et existante sous les lois de la République de Panama et ayant son siège social à East 53rd Street, Marbella, Swiss bank building, 2nd floor et étant enregistrée auprès du Registre Public de Panama sous le numéro 13.634, ici représentée par M^e Benoit Caillaud, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 6 novembre 2006.

1) MONEGATE HOLDING S.A., une société créée et existante sous les lois de la République de Panama et ayant son siège social à East 53rd Street, Marbella, Swiss bank building, 2nd floor et étant enregistrée auprès du Registre Public de Panama sous le numéro 17.176, représenté par M^e Benoit Caillaud, prénommé, en vertu d'une procuration datée du 6 novembre 2006.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par les comparants, et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les parties comparantes, ès qualités qu'elles agissent, ont demandé au notaire d'arrêter comme suit les Statuts d'une société anonyme qu'elles forment entre elles:

Art. 1^{er}. Forme, dénomination. Il est établi par la présente entre les propriétaires des actions une Société dans la forme d'une société anonyme sous la dénomination sociale de RETAIL DEVELOPMENT S.A.

Art. 2. Durée. La Société est établie pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution des actionnaires statuant comme en matière de modification des présents Statuts tel que prescrit à l'article 18 ci-après.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la Commune de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Il peut être créé, par décision du conseil d'administration, des succursales ou autres bureaux tant dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège restera une société luxembourgeoise.

Art. 5. Capital - Actions et certificats.

5.1. Le capital social émis de la Société est fixé à trente et un mille Euro (31.000,- EUR) divisé en trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix Euro (10,- EUR) par action.

5.2. Les actions seront émises sous forme nominative.

La Société considérera la personne au nom de laquelle les actions sont inscrites dans le registre des actionnaires comme le véritable propriétaire de ces actions.

Des certificats confirmant ces inscriptions seront remis à l'actionnaire.

5.3. Sous réserve des dispositions de l'Article 5.4., le transfert d'actions nominatives se fera par une déclaration de transfert inscrite au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par des personnes détenant des procurations adéquates à cette fin. Le transfert pourra également être effectué par la délivrance du certificat représentant l'action à la Société, dûment endossé par le cessionnaire.

5.4 Un actionnaire ne pourra vendre, céder, transférer ou aliéner de toute autre manière ou négocier ses actions ou un intérêt dans ses actions à tout moment à moins qu'il ne respecte les dispositions prévues ci-dessous et à moins que ce soit à une personne qui aura accepté d'adhérer à toute convention d'actionnaires pouvant exister à ce moment-là entre les actionnaires de la Société (la «convention d'actionnaires»):

(A) Un actionnaire souhaitant vendre, céder, transférer ou aliéner de toute autre manière ou négocier ses actions ou un intérêt dans ses actions (l'«Actionnaire Cédant») notifiera aux autres actionnaires (les «Destinataires de l'Offre») et à la Société un avis écrit, signé par ou au nom de l'Actionnaire Cédant (l'«Avis de Vente»), par lequel il offre de vendre, de céder ou de transférer l'ensemble de ses actions aux Destinataires de l'Offre (les «Actions Offertes»).

(B) Tout Avis de Vente devra spécifier le prix, les termes et les conditions auxquels l'Actionnaire Cédant serait disposé à accepter la vente des Actions Offertes aux Destinataires de l'Offre.

(C) L'offre détaillée dans l'Avis de Vente sera réputée valable pendant 60 jours à compter de la date de notification de l'Avis de Vente (la «Période de l'Offre») et sera irrévocable sans l'approbation des Destinataires de l'Offre. (D) Au cas où un des Destinataires de l'Offre notifierait un avis écrit à l'Actionnaire Cédant au cours de la Période de l'Offre, déclarant son acception d'acquérir la totalité des Actions Offertes («Avis d'Intention d'Achat de l'Actionnaire»), l'Actionnaire Cédant sera obligé de céder la totalité des Actions Offertes au Destinataire de l'Offre acceptant de les acheter conformément à l'Avis de Vente. Au cas où plusieurs Destinataires de l'Offre notifieraient un Avis d'Intention d'Achat de l'Actionnaire par lequel ils acceptent l'offre globale de toutes les Actions Offertes, ces Destinataires de l'Offre devront acquérir les Actions de l'Actionnaire Cédant au prorata du nombre d'actions qu'ils détiennent entre eux à moins qu'ils en conviennent autrement.

(E) Après réception par les Destinataires de l'Offre de l'Avis de Vente, les Destinataires de l'Offre peuvent choisir de participer dans la vente envisagée en délivrant un avis écrit à l'Actionnaire Cédant endéans dix (10) jours bancaires luxembourgeois à partir de la réception de l'Avis de Vente. Si un Destinataire de l'Offre a choisi de participer dans cette vente (un «Actionnaire Participant»), chaque Actionnaire Participant aura le droit de transférer ses actions dans le cadre de ladite vente au même prix et aux mêmes termes et conditions que ceux applicables à l'Actionnaire Cédant. L'Actionnaire Cédant fera de son mieux afin d'obtenir l'accord du cessionnaire à la participation de l'actionnaire Participant à cette vente et s'engage à ne pas céder ses actions au cessionnaire potentiel si ce dernier refuse une telle participation.

(F) Faute par les Destinataires de l'Offre d'accepter l'offre reprise dans l'Avis de Vente pendant la Période de l'Offre, l'Actionnaire Cédant pourra, pendant une période de six mois à compter de l'expiration de la Période de l'Offre, solliciter des offres écrites de bonne foi de tierces personnes («Offre d'un Tiers») qui souhaiteraient acquérir les Actions Offertes, à condition que le prix pour les Actions Offertes mentionnés dans l'Offre d'un Tiers ne soit pas inférieur à

celui mentionné dans l'Avis de Vente et que l'Offre d'un Tiers ne soit pas faite de façon significative, dans son ensemble, à des termes plus favorables pour le tiers acquéreur des actions, que ceux mentionnés dans l'Avis de Vente applicable.

Au cas où, pendant cette période de six mois, l'Actionnaire Cédant recevrait une Offre d'un Tiers qu'il souhaiterait accepter, il devra au préalable promptement notifier l'Offre d'un Tiers aux Destinataires de l'Offre et à la Société. La notification devra (a) confirmer l'intention de l'Actionnaire Cédant d'accepter l'Offre d'un Tiers, (b) inclure une copie conforme de l'Offre du Tiers concerné, et (c) demander aux Destinataires de l'Offre d'approuver les Tiers (cette approbation ne pouvant pas être refusée déraisonnablement).

Afin d'éviter toute équivoque, un Actionnaire Cédant ne peut vendre ses actions à un Tiers à moins que ce tiers ait été approuvé (ou soit réputé avoir été approuvé) par les Destinataires de l'Offre qui ne peuvent refuser cette approbation de façon déraisonnable.

(G) Au cas où la vente et le transfert des Actions Offertes n'auraient pas été réalisés dans les 30 jours qui suivent l'expiration de la période de six mois suivant l'expiration de la Période de l'Offre, les actions en question seront à nouveau soumises aux dispositions du présent article 5.4.

(H) En cas de notification d'un Avis d'Intention d'Achat conformément aux paragraphes (D), l'Actionnaire Cédant et le(s) Destinataire(s) de l'Offre seront obligés de réaliser la vente et de procéder à l'acquisition dans les 28 jours qui suivent la notification de l'avis ou, selon le cas, l'exercice de l'option.

(I) Toute cession d'actions faite en violation des dispositions de cet Article 5.4 ne sera pas valable vis-à-vis de la Société et des actionnaires et ne devra être inscrite dans le registre des actionnaires de la Société, à moins et jusqu'à ce que les procédures mentionnées dans cet article aient été respectées.

5.5. Nonobstant les dispositions de l'article 5.4.:

(A) tout actionnaire sera autorisé à vendre, céder, transférer ou aliéner de toute autre manière ou négocier la totalité de ses actions à un Affilié (à condition d'en avoir informé au préalable les autres actionnaires et pourvu que le cessionnaire ait accepté d'adhérer à toute convention d'actionnaires). Lorsque la procédure décrite à l'article 5.4 ci-dessus n'est pas applicable et qu'un tel Affilié cesse d'être un Affilié de l'actionnaire, l'actionnaire devra immédiatement s'engager à transférer les actions concernées à soi-même ou à un autre de ses Affiliés. Afin d'éviter tout doute, la procédure décrite à l'Article 5.4 ci-dessus continuera ensuite à s'appliquer à toute vente, cession ou transfert à une personne autre qu'un Affilié ou de l'actionnaire vendant, ou, selon les cas, cédant ses actions;

(B) aucun actionnaire ne pourra bénéficier de quelque manière que ce soit la totalité ou une partie seulement de ses actions à une banque ou à un établissement financier ou à un Affilié pourvu ou à toute autre entité.

5.6. Pour les besoins des présents Statuts:

«Affilié» signifie en rapport avec une personne, une Filiale (directe ou indirecte) de temps à autre de cette personne ou une société holding de cette personne ou une autre Filiale de cette société holding;

«Jour Ouvrable» signifie un jour (autre qu'un samedi ou un dimanche) auquel les banques sont ouvertes (autrement qu'uniquement pour des négociations et compensations en euro) à Luxembourg et Paris;

«Contrôle» signifie (A) la propriété (directe ou indirecte) de plus de 50 pour cent des actions conférant des droits de vote de la société concernée; ou (B) la possibilité de diriger le vote de plus de 50 pour cent des votes exerçables à des assemblées générales de la société concernée sur tous ou substantiellement tous, les points; ou (C) le droit de nommer ou révoquer des administrateurs de la société concernée détenant plus de 50 pour cent des droits de vote exerçables au réunion du conseil d'administration sur tous, ou substantiellement tous, les points;

«Filiale» signifie, en rapport avec une société, toute autre société dont la première société (ou des personnes agissant pour compte de celle-ci) ayant pour le moment, directement ou indirectement, le Contrôle (étant entendu, pour éviter tout doute, que la société ne sera pas considérée comme une Filiale d'aucun de ses actionnaires.

5.7. La Société peut également racheter ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Art. 6. Augmentation du capital. Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit que par une décision unanime des actionnaires.

Art. 7. Assemblées des actionnaires - Généralités. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'entière des actionnaires de la Société. Elle dispose des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, mettre en œuvre ou ratifier des actes en rapport avec les opérations de la Société.

Les quorums et le délai de convocation prévus par la loi régiront la convocation aux assemblées des actionnaires de la Société ainsi que leur déroulement, sous réserve de dispositions contraires des présents Statuts.

Chaque action a droit à une voix. Tout actionnaire pourra agir à toute assemblée des actionnaires en déléguant une autre personne comme son représentant par écrit, télécopie, câble, télégramme, télex, ou, sous réserve que son authenticité soit établie, par transmission électronique.

Sauf disposition légale contraire ou disposition contraire des présents statuts, les résolutions prises à une assemblée des actionnaires dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple de ceux présents et votants.

Toute décision de mettre la Société en liquidation ou de transférer tout ou substantiellement tous les avoirs de la Société requiert l'accord unanime de tous les actionnaires.

Le conseil d'administration pourra fixer toutes autres conditions que doivent remplir les actionnaires pour participer à une assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publications préalables.

Art. 8. Assemblée générale annuelle des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 15 du mois de mai chaque année à 10.00 heures.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 9. Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée annuelle pour une période maximale de 6 ans et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Chaque actionnaire aura le droit de proposer un administrateur à l'élection; il devra proposer à l'assemblée générale des actionnaires au moins deux noms pour chaque administrateur qui devra être élu et l'assemblée générale des actionnaires devra élire au moins une des personnes ainsi proposées étant entendu que les administrateurs proposés ne soient directement ou indirectement liés à des sociétés étant ayant des intérêts concurrents avec ceux de la Société.

Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 10. Procédures des réunions du conseil. Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui aura comme fonction de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation de la réunion.

Le président du conseil d'administration présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence les actionnaires ou le conseil d'administration peut désigner à la majorité des présents un autre président pro tempore pour ces assemblées et réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit ou par télécopie ou télégramme de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration à laquelle tous les administrateurs sont présents ou représentés et à laquelle ils ont déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour ainsi qu'aux réunions individuelles se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra agir lors de toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou, sous réserve que son authenticité soit établie, par transmission électronique un autre administrateur comme son représentant.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration étant entendu que le président du conseil d'administration devra dans tous les cas être présent. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. Au cas où, lors d'une réunion du conseil, il y a égalité de voix pour et contre une décision, le Président aura voix prépondérante.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel dans une affaire de la Société (autrement qu'un intérêt existant en raison de sa qualité d'administrateur, fondé de pouvoirs ou employé de l'autre partie contractante) cet administrateur devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera ni ne prendra part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de l'intérêt personnel de pareil administrateur à la prochaine assemblée des actionnaires.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration peut, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire sur un ou plusieurs documents similaires en exprimant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant foi de la décision intervenue.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du conseil. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence lors de cette réunion ou par deux administrateurs.

Des copies ou des extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits dans des instances judiciaires ou autrement seront signés par le président, secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs du conseil. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires par la loi ou par les présents Statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tous pouvoirs et conférer des mandats spéciaux à toutes personnes, qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

Art. 13. Signatures autorisées. La Société sera engagée par la signature individuelle du président du conseil d'administration de la Société ou par la signature conjointe ou individuelle de toute(s) autre(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature auront été spécialement délégués par le conseil d'administration.

Art. 14. Commissaire aux Comptes. Les comptes de la Société seront vérifiés par un commissaire aux comptes qui n'a pas besoin d'être actionnaire. Le commissaire sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une durée s'achevant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué par les actionnaires à tout moment avec ou sans motif.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 16. Affectation des bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve sera égale à dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera comment il sera disposé du montant restant du profit annuel net et peut, sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration, décider en temps opportun de déclarer des dividendes.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués après décision du conseil d'administration et approbation du commissaire aux comptes selon les conditions établies par la loi.

Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise décidée par le conseil d'administration en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut prendre une décision finale quant au cours applicable pour traduire les montants des dividendes en la devise de leur paiement.

Un dividende déclaré mais non payé pour une action pendant cinq ans ne pourra par la suite plus être réclamée par le propriétaire d'une telle action, sera perdu pour celui-ci, et reviendra à la Société.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non payés qui seront détenus par la Société pour le compte des actionnaires.

Art. 17. Dissolution et liquidation. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 18. Modification des Statuts. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par une assemblée des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

Art. 19. Loi applicable. Toute convention d'actionnaire s'appliquera entre actionnaires de la Société pour toutes les matières qui ne sont pas traitées dans les présents statuts. La loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, s'appliquera pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts ou une telle convention.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2007.

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008.

Souscriptions

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre d'actions souscrites	Paiement (EUR)
INTERGEM HOLDING S.A.	2030	20.300,-
MONEGATE HOLDING S.A.	1070	10.700,-
Total:	3100	31.000,-

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 100%, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société à la suite de sa constitution sont estimés approximativement à EUR 2.900,-.

Constataion

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été observées.

Assemblée générale des actionnaires

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs pour une période expirant lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2008:

a) Monsieur Clive Godfrey, avocat, né à Courtrai (Belgique), le 6 août 1954, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse,

b) Monsieur Alain Noullet, employé privé, né à Berschem-Sainte-Agathe (Belgique), le 2 novembre 1960, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse,

c) Monsieur Stéphane Biver, employé privé, né à Watermael-Boitsfort le 3 août 1968, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

Deuxième résolution

A été nommé commissaire aux comptes pour la même période:

La société de droit Luxembourgeois DATA GRAPHIC, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 42.166, dont le siège social est établi 128, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

Troisième résolution

Le siège social de la société a été fixée au 128, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces comparants ont signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: B. Caillaud, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2006, vol. 156S, fol. 8, case 7. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2006.

G. Lecuit.

(130566.3/220/588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1 décembre 2006.

LONGCHAMP LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 53, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 83.040.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 2 novembre 2006, réf. LSO-BW00140, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2006.

Signature.

(127431.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

SOCIETE DE BOULANGERIE ARTISANALE AU LEVAIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5440 Remerschen, 63, route du Vin.

R. C. Luxembourg B 20.662.

Le bilan au 31 décembre 2005 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2006, réf. LSO-BW06059, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2006.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(127434.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

ENEL GREEN POWER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 78.987.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue par voie circulaire avec effet au 29 septembre 2006

Le conseil a décidé de transférer le siège social de la Société du 31-33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet au 1^{er} octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ENEL GREEN POWER INTERNATIONAL S.A.

C. Santoiemma

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06439. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(127521.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

IMMOTRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 14, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 94.996.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2006, réf. LSO-BW00137, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2006.

Pour IMMOTRADE S.A.

D. Di Rosa

Administrateur-délégué

(127435.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

RUBIA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 70.778.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 2 novembre 2006, réf. LSO-BW00135, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 24 octobre 2006.

Signature.

(127437.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

SOLIMO, SOCIETE LUXEMBOURGEOISE IMMOBILIERE, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 243, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 60.783.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2006, réf. LSO-BW00144, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 10 octobre 2006.

Signature.

(127442.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2006.

DAHSCUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 65.070.

DISSOLUTION

L'an deux mille six, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont,

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de la société anonyme SVALBARD S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme DAHSCUR S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg section B numéro 65070, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 juin 1998, publié au Mémorial C numéro 664 du 17 septembre 1998, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte sous seing privé en date du 27 juillet 2001, dont un extrait a été publié au Mémorial C numéro 661 du 29 avril 2002.

II.- Que le capital social de la société anonyme DAHSCUR S.A., prédésignée, s'élève actuellement à quatre millions cent trente et un mille six cent cinquante-cinq euros dix-neuf cents (4.131.655,19 EUR), représenté par huit mille (8.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

III.- Que sa mandante est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société anonyme DAHSCUR S.A.

IV.- Qu'en tant qu'actionnaire unique sa mandante déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société anonyme DAHSCUR S.A.

V.- Que sa mandante déclare en outre que le passif a été apuré et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à neuf cent cinquante euros, sont à charge de la société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: M.-F. Ries-Bonani, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 octobre 2006, vol. 539, fol. 49, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 novembre 2006.

J. Seckler.

(128416.3/231/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2006.

IMMO ORLEANS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 49.199.

*Extrait du procès-verbal de la décision de l'associé unique
et du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg le 16 novembre 2006*

Il résulte dudit procès-verbal que les démissions de Messieurs Karl Heinz Dick, Pierre Malevez et Marcel Dell en tant qu'administrateurs ont été acceptées.

Il résulte dudit procès-verbal que la nomination de Monsieur John Jones en tant qu'administrateur a été acceptée.

Il résulte dudit procès-verbal que la nomination de Monsieur Pascal Wagner en tant qu'administrateur a été acceptée.

Il résulte dudit procès-verbal que la nomination de Mademoiselle Emira Sadmki en tant qu'administrateur a été acceptée.

Il résulte dudit procès-verbal que la nomination de Monsieur John Jones en tant que Président du Conseil d'Administration a été acceptée.

Président du Conseil d'Administration:

Monsieur John C. Jones, gérant de société, demeurant Courtenay Lodge, Hove BN3WF

Administrateurs:

Monsieur Pascal Wagner, comptable, adresse prof. à L-4735 Pétange, 81, rue J.-B. Gillardin

Mademoiselle Emira Sadki, avocate, demeurant à F.91170 Viry-Chatillon, 21, route de Grigny.

Luxembourg, le 16 novembre 2006.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2006, réf. LSO-BW04974. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(129985.3//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2006.
